



REVUE DE PRESSE

Taxation minimale des multinationales : contours et quantification

Focus du CAE n° 064-2021, juin 2021

01

2021.06.29	AFP	Fiscalité des multinationales : un impôt minimum de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros à la France
2021.06.29	ATLANTICO	La mise en place d'un impôt mondial sur les entreprises de 15 % rapporterait 6 milliards d'euros à la France
2021.06.29	CAPITAL	Impôts : un taux minimum mondial de 15 % sur les multinationales rapporterait gros à la France !
2021.06.29	CBANQUE	Multinationales : un impôt de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros
2021.06.29	CHALLENGES	Taxer les multinationales à 15% rapporterait 6 milliards d'euros par an à la France
2021.06.29	ÉCHOS (LES)	Impôt minimum mondial : combien la France va récupérer
2021.06.29	ÉCHOS (LES)2	Les paradis fiscaux ont tout à perdre du projet d'impôt minimum mondial
2021.06.29	FIGARO (LE)	Fiscalité des multinationales : un impôt minimum de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros à la France
2021.06.29	MÉDIAPART	Fiscalité des multinationales : un impôt minimum de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros à la France
2021.06.29	NORD ÉCLAIR	Un impôt minimum de 15% sur les multinationales rapporterait 6 milliards d'euros à la France
2021.06.29	NOTRE TEMPS	Fiscalité des multinationales : un impôt minimum de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros à la France
2021.06.29	OUEST FRANCE	Bénéfices des multinationales : un impôt de 15% rapporterait près de 6 milliards d'euros à la France
2021.06.29	SUD OUEST	Fiscalité des multinationales : un impôt minimum de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros à la France
2021.06.29	TÉLÉGRAMME (LE)	Multinationales : un impôt de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros à la France
2021.06.29	TRIBUNE (LA)	Fiscalité des multinationales : un impôt minimum de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros à la France
2021.06.29	VOIX DU NORD (LA)	Un impôt minimum de 15% sur les multinationales rapporterait 6 milliards d'euros à la France

Fiscalité des multinationales : un impôt minimum de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros à la France

Fixer un taux minimum mondial d'imposition de 15% sur les bénéfices des multinationales rapporterait près de 6 milliards d'euros par an à la France, selon une évaluation publiée mardi par le **Conseil d'analyse économique** (CAE).

Cette note du CAE, organisme chargé de conseiller le gouvernement, est publiée moins de deux semaines avant la prochaine réunion des ministres des Finances du G20, où un accord est espéré sur une nouvelle taxation des multinationales.

Début juin, sous l'impulsion américaine, les pays du G7 se sont notamment engagés sur l'objectif d'un taux d'impôt minimum sur les sociétés d'"au moins 15%".

Selon le CAE, le principe d'un taux minimum effectif d'impôt est un outil "très puissant" qui "pourrait remettre en cause l'existence même des paradis fiscaux", utilisés par les entreprises pour réduire leurs impôts.

Il permettrait à la France de taxer les profits étrangers des multinationales françaises qui auraient été imposés à l'étranger à un taux inférieur au taux minimum, afin de compenser cet écart.

Au total, avec un taux de 15%, cela rapporterait à court terme 5,9 milliards d'euros de recettes fiscales par an à la France, essentiellement en provenance d'entreprises françaises, estime le CAE.

A titre de comparaison, l'Allemagne y gagnerait 8,3 milliards d'euros, et les Etats-Unis près de 15 milliards d'euros.

Pour la France, les deux tiers de ces gains proviendraient des recettes supplémentaires engrangées sur les filiales de multinationales françaises dans des "paradis fiscaux", principalement la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Le reste proviendrait du surplus de recettes qui seraient perçues en France, certaines entreprises ayant moins intérêt à transférer leurs bénéfices dans les paradis fiscaux.

Les pertes de recettes liées à des délocalisations d'entreprises ne seraient que de 56 millions d'euros, ajoute le CAE.

A long terme, le surplus de recettes fiscales serait toutefois moins important, dans la mesure où les paradis fiscaux auraient intérêt à s'ajuster à la réforme en remontant leurs taux d'imposition. Le gain atteindrait alors près de 2 milliards d'euros.

Ces évaluations sont toutefois dépendantes de plusieurs paramètres encore en négociation, comme le périmètre des profits taxés et le niveau du taux minimum.

En revanche, selon les calculs du CAE, l'autre volet de la réforme en cours de négociation, qui vise à définir une nouvelle répartition des droits à imposer entre pays pour tenir compte de l'essor des géants du numérique, ne rapporterait que 900 millions d'euros à la France.

La mise en place d'un impôt mondial sur les entreprises de 15 % rapporterait 6 milliards d'euros à la France

Il s'agit du résultat d'une évaluation du **Conseil d'analyse économique** qui a analysé l'impact d'un impôt de 15 % sur les sociétés.



Impôts : un taux minimum mondial de 15 % sur les multinationales rapporterait gros à la France !

Un impôt minimum de 15% sur les profits des multinationales rapporterait 5,9 milliards d'euros à la France, selon le Conseil d'analyse économique (CAE). A titre de comparaison, l'Allemagne y gagnerait 8,3 milliards d'euros, et les Etats-Unis près de 15 milliards d'euros.

Paris peut se frotter les mains. Alors que début juin, sous l'impulsion des Etats-Unis, les pays du G7 se sont engagés sur l'objectif d'un taux d'impôt minimum sur les sociétés d'"au moins 15%", une telle mesure rapporterait près de 6 milliards d'euros par an à la France, selon une évaluation publiée mardi par le **Conseil d'analyse économique** (CAE). Cette note du CAE, organisme chargé de conseiller le gouvernement, est publiée moins de deux semaines avant la prochaine réunion des ministres des Finances du G20, où un accord est espéré sur une nouvelle taxation des multinationales.

Selon le CAE, le principe d'un taux minimum effectif d'impôt est un outil "très puissant" qui "pourrait remettre en cause l'existence même des paradis fiscaux", utilisés par les entreprises pour réduire leurs impôts. Il permettrait à la France de taxer les profits étrangers des multinationales françaises qui auraient été imposés à l'étranger à un taux inférieur au taux minimum, afin de compenser cet écart. Au total, avec un taux de 15%, cela rapporterait à court terme 5,9 milliards d'euros de recettes fiscales par an à la France, estime le CAE. A titre de comparaison, l'Allemagne y gagnerait 8,3 milliards d'euros, et les Etats-Unis près de 15 milliards d'euros.

Pour la France, les deux tiers de ces gains proviendraient des recettes supplémentaires engrangées sur les filiales de multinationales françaises dans des "paradis fiscaux", principalement la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg. Le reste proviendrait du surplus de recettes qui seraient perçues en France, certaines entreprises ayant moins intérêt à transférer leurs bénéfices dans les paradis fiscaux.

"L'optimisation fiscale, les montages fiscaux, sont coûteux pour les entreprises", donc pour être intéressants "il faut que les écarts de taux (entre la France et les paradis fiscaux) soient élevés", ce qui ne serait plus le cas, a souligné Mathieu Parenti, un des co-auteurs de la note, lors d'une visioconférence de presse. Les pertes de recettes liées à des délocalisations d'entreprises ne seraient que de 56 millions d'euros, ajoute le CAE. En résumé, "pour la France, le gros du gain vient du fait qu'on va taxer davantage des multinationales françaises", a souligné Philippe Martin, président délégué du CAE.

A long terme, le surplus de recettes fiscales serait toutefois moins important, dans la mesure où les paradis fiscaux auraient intérêt à s'ajuster à la réforme en remontant leurs taux d'imposition. Le gain atteindrait alors près de 2 milliards d'euros. Ces évaluations sont toutefois dépendantes de plusieurs paramètres encore en négociation, comme le périmètre des profits taxés, certains pays demandant des exemptions, et le niveau du taux minimum.

En revanche, selon les calculs du CAE, l'autre volet de la réforme en cours de négociation, qui vise à définir une nouvelle répartition des droits à imposer entre pays pour tenir compte de l'essor des géants du numérique, ne rapporterait que 900 millions d'euros à la France. Selon la proposition américaine, elle viserait les 100 plus importantes multinationales, dont 5 françaises, calcule le CAE.

Multinationales : un impôt de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros

*Fixer un taux minimum mondial d'imposition de 15 % sur les bénéfices des multinationales rapporterait près de 6 milliards d'euros par an à la France, selon une évaluation publiée mardi par le **Conseil d'analyse économique** (CAE).*

Cette note du CAE, organisme chargé de conseiller le gouvernement, est publiée moins de deux semaines avant la prochaine réunion des ministres des Finances du G20, où un accord est espéré sur une nouvelle taxation des multinationales.

Début juin, sous l'impulsion américaine, les pays du G7 se sont notamment engagés sur l'objectif d'un taux d'impôt minimum sur les sociétés d'« au moins 15% ».

Selon le CAE, le principe d'un taux minimum effectif d'impôt est un outil « très puissant » qui « pourrait remettre en cause l'existence même des paradis fiscaux », utilisés par les entreprises pour réduire leurs impôts.

Il permettrait à la France de taxer les profits étrangers des multinationales françaises qui auraient été imposés à l'étranger à un taux inférieur au taux minimum, afin de compenser cet écart.

Au total, avec un taux de 15%, cela rapporterait à court terme 5,9 milliards d'euros de recettes fiscales par an à la France, essentiellement en provenance d'entreprises françaises, estime le CAE.

A titre de comparaison, l'Allemagne y gagnerait 8,3 milliards d'euros, et les Etats-Unis près de 15 milliards d'euros.

Pour la France, les deux tiers de ces gains proviendraient des recettes supplémentaires engrangées sur les filiales de multinationales françaises dans des « paradis fiscaux », principalement la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Le reste proviendrait du surplus de recettes qui seraient perçues en France, certaines entreprises ayant moins intérêt à transférer leurs bénéfices dans les paradis fiscaux.

Frais bancaires : jusqu'à 223 € d'économies grâce à notre comparateur

Les pertes de recettes liées à des délocalisations d'entreprises ne seraient que de 56 millions d'euros, ajoute le CAE.

A long terme, le surplus de recettes fiscales serait toutefois moins important, dans la mesure où les paradis fiscaux auraient intérêt à s'ajuster à la réforme en remontant leurs taux d'imposition. Le gain atteindrait alors près de 2 milliards d'euros.

Ces évaluations sont toutefois dépendantes de plusieurs paramètres encore en négociation, comme le périmètre des profits taxés et le niveau du taux minimum.

En revanche, selon les calculs du CAE, l'autre volet de la réforme en cours de négociation, qui vise à définir une nouvelle répartition des droits à imposer entre pays pour tenir compte de l'essor des géants du numérique, ne rapporterait que 900 millions d'euros à la France.

Taxer les multinationales à 15% rapporterait 6 milliards d'euros par an à la France

C'est la somme qui pourrait tomber dans les caisses de l'Etat si les ministres des Finances du G20, qui doivent se réunir dans deux semaines, tombent définitivement d'accord sur cette imposition mondiale, selon une évaluation publiée ce mardi par le **Conseil d'analyse économique** (CAE).

Fixer un taux minimum mondial d'imposition de 15% sur les bénéfices des multinationales rapporterait près de 6 milliards d'euros par an à la France, selon une évaluation publiée mardi par le Conseil d'analyse économique (CAE).

Cette note du CAE, organisme chargé de conseiller le gouvernement, est publiée moins de deux semaines avant la prochaine réunion des ministres des Finances du G20, où un accord est espéré sur une nouvelle taxation des multinationales.

Début juin, sous l'impulsion américaine, les pays du G7 se sont notamment engagés sur l'objectif d'un taux d'impôt minimum sur les sociétés d'"au moins 15%". Selon le CAE, le principe d'un taux minimum effectif d'impôt est un outil "très puissant" qui "pourrait remettre en cause l'existence même des paradis fiscaux", utilisés par les entreprises pour réduire leurs impôts.

Il permettrait à la France de taxer les profits étrangers des multinationales françaises qui auraient été imposées à l'étranger à un taux inférieur au taux minimum, afin de compenser cet écart. Au total, avec un taux de 15%, cela rapporterait à court terme 5,9 milliards d'euros de recettes fiscales par an à la France, estime le CAE.

A titre de comparaison, l'Allemagne y gagnerait 8,3 milliards d'euros, et les Etats-Unis près de 15 milliards d'euros. Pour la France, les deux tiers de ces gains proviendraient des recettes supplémentaires engrangées sur les filiales de multinationales françaises dans des "paradis fiscaux", principalement la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Le reste proviendrait du surplus de recettes qui seraient perçues en France, certaines entreprises ayant moins intérêt à transférer leurs bénéfices dans les paradis fiscaux.

"L'optimisation fiscale, les montages fiscaux, sont coûteux pour les entreprises", donc pour être intéressants "il faut que les écarts de taux (entre la France et les paradis fiscaux) soient élevés", ce qui ne serait plus le cas, a souligné Mathieu Parenti, un des co-auteurs de la note, lors d'une visioconférence de presse.

Les pertes de recettes liées à des délocalisations d'entreprises ne seraient que de 56 millions d'euros, ajoute le CAE.

En résumé, "pour la France, le gros du gain vient du fait qu'on va taxer davantage des multinationales françaises", a souligné Philippe Martin, président délégué du CAE. A long terme, le surplus de recettes fiscales serait toutefois moins important, dans la mesure où les paradis fiscaux auraient intérêt à s'ajuster à la réforme en remontant leurs taux d'imposition. Le gain atteindrait alors près de 2 milliards d'euros.

Ces évaluations sont toutefois dépendantes de plusieurs paramètres encore en négociation, comme le périmètre des profits taxés, certains pays demandant des exemptions, et le niveau du taux minimum.

En revanche, selon les calculs du CAE, l'autre volet de la réforme en cours de négociation, qui vise à définir une nouvelle répartition des droits à imposer entre pays pour tenir compte de l'essor des géants du numérique, ne rapporterait que 900 millions d'euros à la France.

Selon la proposition américaine, elle viserait les 100 plus importantes multinationales, dont 5 françaises, calcule le CAE.

Impôt minimum mondial : combien la France va récupérer

Le Conseil d'analyse économique (CAE) a chiffré l'impact de l'imposition minimum des profits des multinationales à l'étranger. Avec un taux de 15 %, les gains pour la France s'élèveraient à 6 milliards par an, puis 2 milliards si les paradis fiscaux relèvent leurs taux. Et ils seraient proportionnellement plus élevés que ceux de l'Allemagne et des Etats-Unis.

Que va rapporter à la France le futur impôt minimum mondial? La question est moins abstraite depuis l'accord conclu entre les ministres des Finances du G7, début juin. Le **Conseil d'analyse économique** (CAE) a fait ses calculs dans une note publiée ce mardi. L'organisme, qui conseille le Premier ministre, avait effectué des simulations dès 2019, mais les contours ont beaucoup évolué depuis, le retour des Etats-Unis dans la négociation conduite par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ayant permis de faire monter le taux minimum envisagé : on parle désormais d'une taxation des bénéficiaires réalisés par les multinationales à l'étranger d'au moins 15 %.

Pour mémoire, le mécanisme discuté par les différents Etats est le suivant : il s'agit de faire en sorte que les pays où se trouvent les sièges sociaux puissent collecter les recettes « manquantes » des paradis fiscaux où sont implantées les filiales de leurs grands groupes. Ainsi, une firme française (qui dégage au moins 750 millions d'euros de chiffre d'affaires), dont la filiale paie 2 % de taux effectif dans un pays étranger, devra s'acquitter des 13 % qui manquent (l'écart par rapport au taux mondial de 15 %) auprès de Bercy.

Fin du dumping fiscal

L'objectif est de mettre fin au « dumping » fiscal. La course au moins-disant en termes d'imposition des pro-

fits perd en effet tout intérêt si un autre Etat prélève les recettes éludées. C'est l'existence même des paradis fiscaux qui est donc potentiellement menacée.

Le modèle développé par le CAE tient justement compte du comportement des entreprises à l'égard des paradis fiscaux et des arbitrages qu'elles font si les règles du jeu changent. A cet égard, le CAE souligne que les groupes tricolores dans le monde déplacent environ 34 milliards d'euros de profits vers les pays à faible fiscalité, soit essentiellement vers la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg.

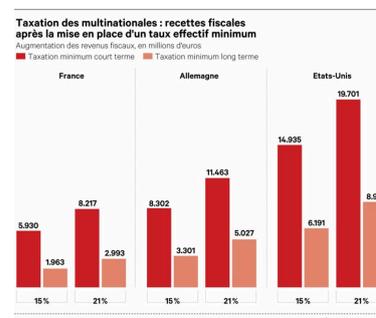
Pour mesurer les gains tirés de la taxation minimale effective, le CAE a décomposé ses effets. Le premier est l'effet de taux, c'est-à-dire l'effet de taxation des filiales. Le modèle montre qu'à court terme, les groupes continueront de transférer des bénéfices dans des paradis fiscaux (qui n'auront pas encore modifié leur taux d'imposition) et devront rapatrier vers la France le différentiel d'impôt. Cette part représentera les deux tiers des nouvelles recettes.

Diminution des transferts de bénéfices

Le deuxième effet (effet d'assiette) tient à la diminution des transferts de bénéfices, opérations devenues trop coûteuses. Ce phénomène permettra de récupérer de la base taxable, avec une taxation au taux domestique (25 % en France à comp-

ter de 2022).

Pour le CAE, ces effets conjugués devraient se traduire par des gains budgétaires de 5,9 milliards d'euros par an, soit l'équivalent de ce que l'Etat dépense en crédit d'impôt recherche chaque année. Si le taux était finalement de 21 % au terme des négociations, le gain grimperait à 8,2 milliards par an. Des montants non négligeables - les recettes d'impôt sur les sociétés augmenteraient de près de 20 % (avec le taux à 21 %), note le CAE - et plus élevés que pour l'Allemagne (gain de recettes de 10 %) et les Etats-Unis (3,5 % seulement).



Mais attention, « à long terme, les gains sont réduits - 2 milliards d'euros pour le taux à 15 % et 3 milliards pour le taux à 21 % -, car les paradis fiscaux sont incités à relever leur taux effectif de taxation et qu'une partie des activités demeure dans les paradis fiscaux », indiquent les auteurs (*) de la note du CAE.

Les estimations des recettes se heurtent toutefois à une difficulté de taille : la définition de l'assiette. Deux options sont sur la table. Les Etats-Unis militent pour une assiette très large, alors que le projet OCDE

(celui dont les impacts sont chiffrés par le CAE), lui, défend un système avec des exemptions, dans lequel « l'imposition est réduite aux profits dissociés des activités réelles de l'entreprise ». L'enjeu est majeur : « Imaginons qu'on retienne un taux de 21 %, si l'assiette est vide, cela ne rapportera rien », insiste Philippe Martin, le président délégué du CAE.

Impact réel sur l'économie

Cette réforme a d'autres vertus. « Parce qu'elle modifie le taux d'impo-

sition effectif des entreprises, elle a un impact réel sur l'économie à travers la production, la localisation de l'activité et les ventes des multinationales », font valoir les auteurs de la note. Et si le taux retenu est 21 %, la réforme s'attaquera à la distorsion d'imposition effective qui existe aujourd'hui entre grands groupes et PME.

Le CAE a aussi remis à jour ses estimations de l'autre pilier de la réforme OCDE, qui consiste à mieux répartir les recettes fiscales des plus grosses multinationales (pour rééquilibrer

les gains envers les pays de consommation même si les groupes n'y ont pas de présence physique). Il pourrait rapporter au mieux 830 millions à la France. C'est davantage que la taxe Gafa, qui a fait gagner 350 millions à l'Etat pour sa première cuvée.

(*) Les auteurs de la note sont : Sébastien Laffitte, Julien Martin, Mathieu Parenti, Baptiste Souillard et Farid Toubal. ■

Isabelle Couet

Les paradis fiscaux ont tout à perdre du projet d'impôt minimum mondial

Un taux minimum de 15 % sur les profits des multinationales aurait plus d'impact que la redistribution des droits à taxer les surprofits des grandes entreprises. En Europe, l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas sont les plus concernés. Au même titre que les Bahamas et les îles Caïmans.

Clairément visés, les centres financiers off shore ont tout à perdre de la réforme fiscale internationale discutée, de nouveau mercredi et jeudi, au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Ulcérée par les stratégies d'évitement fiscal des multinationales, la communauté internationale entend bien mettre fin à la concurrence par le biais des pays à faible fiscalité. Les îles Caïmans, les Bahamas mais aussi, en Europe, l'Irlande, le Luxembourg et même les Pays-Bas, lieux de localisation des bénéficiaires des multinationales, devraient être plus ou moins impactés par les nouvelles règles que les ministres des Finances du G7 ont brochées.

L'étude du **Conseil d'analyse économique** (CAE), publiée ce mardi, révèle que « les entreprises françaises dans le monde déplacent environ 34 milliards d'euros de profits vers les paradis fiscaux ». Principalement en Irlande, au Luxembourg et aux Pays-Bas. Les montants sont de 46 milliards d'euros pour les entreprises allemandes. Pour les Etats-Unis, les montants atteignent 95 milliards d'euros, principalement dirigés vers les îles Caïmans et les Bahamas ainsi qu'en Irlande. Selon une étude d'Oxford Economics, parue mi-juin, un tiers des profits des multinationales américaines, en 2018, étaient enregistrés aux Pays-Bas, en Irlande et au Luxembourg. En comparaison, l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne, ne recensaient, ensemble, que 7,6 % de ces profits.

La réforme de l'OCDE, qui s'appuie sur deux piliers, vise avant tout à mettre fin à ces transferts de bénéfices. Le premier cherche à répartir

différemment les surprofits d'une centaine de multinationales parmi les pays où elles opèrent. Cette liste comprend pour plus de 50 % des entreprises américaines. La France en comptabilise 5 ou 6 selon les années de référence.

Au total, selon les calculs du CAE, ce sont 650 milliards de dollars de profits qui sont concernés. Mais la répartition des droits à taxer ne concernera que 20 % de ce total, soit 130 milliards. La France pesant 3 % du PIB mondial récupérerait alors environ 900 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires. L'Inde, quasiment dans le même cas, récupérerait autant. L'impact de ce premier pilier serait neutre pour les Etats-Unis, assure le CAE.

Le taux minimum plus important

C'est en fait le deuxième pilier de la réforme qui devrait avoir le plus de conséquences. La création d'un taux d'imposition minimum de 15 % au moins pour les entreprises réalisant plus de 750 millions de dollars de chiffres d'affaires pèsera bien plus sur l'importance des recettes fiscales des pays. A court terme, la France pourrait récupérer près de 6 milliards d'euros. L'Allemagne, quant à elle, serait dotée de 8,3 milliards d'euros tandis que les Etats-Unis engrageraient près de 15 milliards de recettes supplémentaires.

A long terme, cependant, le surcroît du produit de l'impôt pourrait être moindre si les pays à faible fiscalité décident, eux-mêmes, de s'aligner et d'augmenter leur propre taux d'imposition effectif à 15 %. La France, l'Allemagne et les Etats-Unis ne récupéreraient plus « que » 2 milliards, 3,3 milliards et 6,1 milliards respectivement.

2 milliards d'euros de pertes pour l'Irlande

Dans les faits, tout va dépendre aussi de la stratégie des multinationales en termes de localisation de leurs profits. Le cas irlandais est assez emblématique. « Les recettes de l'impôt sur les sociétés en Irlande sont très concentrées : les dix premières multinationales à capitaux étrangers représentaient 56 % de toutes les recettes de l'impôt sur les sociétés en 2020 », remarque l'économiste d'Oxford Economics Ricardo Amaro.

Si ces multinationales décident de rapatrier leurs profits au niveau national, l'impact pourrait être majeur. Selon les propres prévisions du gouvernement irlandais, si la réforme devait être adoptée en l'état, la perte annuelle de recettes fiscales s'élèverait à 2 milliards d'euros, soit environ 2,4 % des recettes publiques. « Les réformes pourraient contraindre le gouvernement irlandais à des compromis difficiles, d'autant plus qu'une forte concentration des recettes fiscales des sociétés provenant de quelques multinationales clés le rend vulnérable aux décisions de délocalisation », juge même Ricardo Amaro.

Au CAE, Mathieu Parenti, l'un des auteurs de l'étude se montre plus prudent : « Il n'est pas évident que la Suisse et l'Irlande perdent tant que ça avec cette réforme ». L'Irlande dispose par exemple d'entreprises réellement implantées sur son sol et a su parier sur le secteur pharmaceutique, notamment. Ce qui est loin d'être le cas pour certains paradis fiscaux, à l'image des îles Caïman. ■

Richard Hiault

Fiscalité des multinationales : un impôt minimum de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros à la France

Le Conseil d'analyse économique a publié cette évaluation ce mardi, moins de deux semaines avant la prochaine réunion des ministres des Finances du G20. Quels seront les effets potentiels de la réforme de la taxation mondiale pour la France, si elle aboutit ? « Les entreprises vont répondre à la réforme en réallouant les transferts de bénéfices vers d'autres pays », explique Philippe Martin, directeur du **Conseil d'analyse économique** (CAE), organisme rattaché à Matignon.

Celui-ci a donc cherché pour la première fois à mesurer les effets dynamiques de la nouvelle donne. Non seulement ses conséquences mathématiques en termes de gains fiscaux, mais aussi les effets induits sur le comportement des entreprises.

La géographie fiscale mondiale serait donc appelée à se redessiner. Aujourd'hui, 34 milliards d'euros de bénéfices par an échappent à la France pour fuir vers des paradis fiscaux, en priorité la Suisse, les Pays-Bas ou Luxembourg. Pour les États-Unis, ce sont 95 milliards d'euros qui filent vers les îles des Caraïbes, l'Irlande, Singapour ou Hongkong.

Délocalisation : 56 millions d'euros de pertes

L'application d'un taux minimum de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros par an à la France (et 8 milliards avec un taux à 21 %), selon les nouvelles estimations du CAE. Sur cette somme, les deux tiers (4 milliards) seraient un effet direct du taux, mais 2 milliards supplémentaires viendraient d'une modification de l'assiette fiscale, un effet vertueux de la réforme.

Pour la France, les deux tiers de ces gains proviendraient des recettes supplémentaires engrangées sur les filiales de multinationales françaises dans des « paradis fiscaux », principalement la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg. Le reste proviendrait du surplus de recettes qui seraient perçues en France, certaines entreprises ayant moins intérêt à transférer leurs bénéfices dans les paradis fiscaux. Les pertes de recettes liées à des délocalisations d'entreprises ne seraient que de 56 millions d'euros, ajoute le CAE.

À savoir, le calcul fait par les multinationales sur l'avantage ou non de continuer à optimiser leurs profits à l'échelle mondiale vu les nouvelles conditions.

« L'idée de la taxation minimale n'est pas une harmonisation internationale, il s'agit plutôt de colmater les fuites pour restaurer la souveraineté fiscale des pays, précise Mathieu Parenti, professeur à l'Université libre de Bruxelles. On s'attend à ce que la concurrence fiscale prenne d'autres formes ».

À court terme, le pays de destination perd son avantage fiscal. S'il ne change rien, il fait un cadeau au pays d'origine des multinationales, qui récupère la taxation de ses profits. Mais à long terme, l'effet d'aubaine pour les pays d'origine se réduit si le paradis fiscal finit par s'aligner sur le taux minimum.

Le taux et l'assiette

L'autre partie de la réforme en discussion porte sur la taxation sur place des bénéfices liés à l'activité locale. Proposée par les Américains pour remplacer une taxe « Gafa », elle viserait uniquement les 100 plus grosses multinationales mondiales (dont cinq à six françaises) dépassant 10 % de rentabilité. Soit un gâteau de 650 milliards de dollars à se partager, dont 20 % seraient imposés, ce qui reviendrait à 900 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires pour la France.

C'est peu, mais c'est plus de deux fois le produit de la taxe numérique nationale actuelle. L'introduction du taux minimum représente donc l'essentiel des gains attendus.

À condition que les négociations en cours ne vident pas la réforme de sa substance. « Le taux est important, l'assiette l'est encore plus. Si on commence à multiplier les exemptions, cela donne une incitation aux entreprises à déguiser des profits », met en garde Mathieu Parenti. En effet, les secteurs de la finance ou minier cherchent à être exclus de la taxation locale des bénéfices.

Fiscalité des multinationales : un impôt minimum de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros à la France

Fixer un taux minimum mondial d'imposition de 15% sur les bénéfices des multinationales rapporterait près de 6 milliards d'euros par an à la France, selon une évaluation publiée mardi par le **Conseil d'analyse économique** (CAE).

Cette note du CAE, organisme chargé de conseiller le gouvernement, est publiée moins de deux semaines avant la prochaine réunion des ministres des Finances du G20, où un accord est espéré sur une nouvelle taxation des multinationales.

Début juin, sous l'impulsion américaine, les pays du G7 se sont notamment engagés sur l'objectif d'un taux d'impôt minimum sur les sociétés d'"au moins 15%".

Selon le CAE, le principe d'un taux minimum effectif d'impôt est un outil "très puissant" qui "pourrait remettre en cause l'existence même des paradis fiscaux", utilisés par les entreprises pour réduire leurs impôts.

Il permettrait à la France de taxer les profits étrangers des multinationales françaises qui auraient été imposés à l'étranger à un taux inférieur au taux minimum, afin de compenser cet écart.

Au total, avec un taux de 15%, cela rapporterait à court terme 5,9 milliards d'euros de recettes fiscales par an à la France, essentiellement en provenance d'entreprises françaises, estime le CAE.

A titre de comparaison, l'Allemagne y gagnerait 8,3 milliards d'euros, et les Etats-Unis près de 15 milliards d'euros.

Pour la France, les deux tiers de ces gains proviendraient des recettes supplémentaires engrangées sur les filiales de multinationales françaises dans des "paradis fiscaux", principalement la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Le reste proviendrait du surplus de recettes qui seraient perçues en France, certaines entreprises ayant moins intérêt à transférer leurs bénéfices dans les paradis fiscaux.

Les pertes de recettes liées à des délocalisations d'entreprises ne seraient que de 56 millions d'euros, ajoute le CAE.

A long terme, le surplus de recettes fiscales serait toutefois moins important, dans la mesure où les paradis fiscaux auraient intérêt à s'ajuster à la réforme en remontant leurs taux d'imposition. Le gain atteindrait alors près de 2 milliards d'euros.

Ces évaluations sont toutefois dépendantes de plusieurs paramètres encore en négociation, comme le périmètre des profits taxés et le niveau du taux minimum.

En revanche, selon les calculs du CAE, l'autre volet de la réforme en cours de négociation, qui vise à définir une nouvelle répartition des droits à imposer entre pays pour tenir compte de l'essor des géants du numérique, ne rapporterait que 900 millions d'euros à la France.

Un impôt minimum de 15 % sur les multinationales rapporterait 6 milliards d'euros à la France

Sur proposition des Etats-Unis, les pays du G7 se sont engagés sur l'objectif d'un taux d'impôt minimum sur les sociétés de 15 %, qui rapporterait 6 milliards d'euros à la France.

Fixer un taux minimum mondial d'imposition de 15% sur les bénéfices des multinationales rapporterait près de 6 milliards d'euros par an à la France, selon une évaluation publiée mardi par le **Conseil d'analyse économique** (CAE).

Cette note du CAE, organisme chargé de conseiller le gouvernement, est publiée moins de deux semaines avant la prochaine réunion des ministres des Finances du G20, où un accord est espéré sur une nouvelle taxation des multinationales.

« Remettre en cause l'existence même des paradis fiscaux »

Début juin, sous l'impulsion américaine, les pays du G7 se sont notamment engagés sur l'objectif d'un taux d'impôt minimum sur les sociétés d'« au moins 15% ». Selon le CAE, le principe d'un taux minimum effectif d'impôt est un outil « très puissant » qui « pourrait remettre en cause l'existence même des paradis fiscaux », utilisés par les entreprises pour réduire leurs impôts.

Il permettrait à la France de taxer les profits étrangers des multinationales françaises qui auraient été imposés à l'étranger à un taux inférieur au taux minimum, afin de compenser cet écart. Au total, avec un taux de 15%, cela rapporterait à court terme 5,9 milliards d'euros de recettes fiscales par an à la France, estime le CAE. A titre de comparaison, l'Allemagne y gagnerait 8,3 milliards d'euros, et les Etats-Unis près de 15 milliards d'euros.

« L'optimisation fiscale, les montages fiscaux, sont coûteux pour les entreprises »

Pour la France, les deux tiers de ces gains proviendraient des recettes supplémentaires engrangées sur les filiales de multinationales françaises dans des paradis fiscaux, principalement la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg. Le reste proviendrait du surplus de recettes qui seraient perçues en France, certaines entreprises ayant moins intérêt à transférer leurs bénéfices dans les paradis fiscaux.

« L'optimisation fiscale, les montages fiscaux, sont coûteux pour les entreprises », donc pour être intéressants « il faut que les écarts de taux (entre la France et les paradis fiscaux) soient élevés », ce qui ne serait plus le cas, a souligné Mathieu Parenti, un des co-auteurs de la note, lors d'une visioconférence de presse. Les pertes de recettes liées à des délocalisations d'entreprises ne seraient que de 56 millions d'euros, ajoute le CAE.

En résumé, « pour la France, le gros du gain vient du fait qu'on va taxer davantage des multinationales françaises », a souligné Philippe Martin, président délégué du CAE. A long terme, le surplus de recettes fiscales serait toutefois moins important, dans la mesure où les paradis fiscaux auraient intérêt à s'ajuster à la réforme en remontant leurs taux d'imposition. Le gain atteindrait alors près de 2 milliards d'euros.

Ces évaluations sont toutefois dépendantes de plusieurs paramètres encore en négociation, comme le périmètre des profits taxés, certains pays demandant des exemptions, et le niveau du taux minimum. En revanche, selon les calculs du CAE, l'autre volet de la réforme en cours de négociation, qui vise à définir une nouvelle répartition des droits à imposer entre pays pour tenir compte de l'essor des géants du numérique, ne rapporterait que 900 millions d'euros à la France. Selon la proposition américaine, elle viserait les 100 plus importantes multinationales, dont 5 françaises, calcule le CAE.

Fiscalité des multinationales : un impôt minimum de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros à la France

*Fixer un taux minimum mondial d'imposition de 15% sur les bénéfices des multinationales rapporterait près de 6 milliards d'euros par an à la France, selon une évaluation publiée mardi par le **Conseil d'analyse économique** (CAE).*

Cette note du CAE, organisme chargé de conseiller le gouvernement, est publiée moins de deux semaines avant la prochaine réunion des ministres des Finances du G20, où un accord est espéré sur une nouvelle taxation des multinationales.

Début juin, sous l'impulsion américaine, les pays du G7 se sont notamment engagés sur l'objectif d'un taux d'impôt minimum sur les sociétés d'"au moins 15%".

Selon le CAE, le principe d'un taux minimum effectif d'impôt est un outil "très puissant" qui "pourrait remettre en cause l'existence même des paradis fiscaux", utilisés par les entreprises pour réduire leurs impôts.

Il permettrait à la France de taxer les profits étrangers des multinationales françaises qui auraient été imposées à l'étranger à un taux inférieur au taux minimum, afin de compenser cet écart.

Au total, avec un taux de 15%, cela rapporterait à court terme 5,9 milliards d'euros de recettes fiscales par an à la France, essentiellement en provenance d'entreprises françaises, estime le CAE.

A titre de comparaison, l'Allemagne y gagnerait 8,3 milliards d'euros, et les Etats-Unis près de 15 milliards d'euros.

Pour la France, les deux tiers de ces gains proviendraient des recettes supplémentaires engrangées sur les filiales de multinationales françaises dans des "paradis fiscaux", principalement la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Le reste proviendrait du surplus de recettes qui seraient perçues en France, certaines entreprises ayant moins intérêt à transférer leurs bénéfices dans les paradis fiscaux.

Les pertes de recettes liées à des délocalisations d'entreprises ne seraient que de 56 millions d'euros, ajoute le CAE.

A long terme, le surplus de recettes fiscales serait toutefois moins important, dans la mesure où les paradis fiscaux auraient intérêt à s'ajuster à la réforme en remontant leurs taux d'imposition. Le gain atteindrait alors près de 2 milliards d'euros.

Ces évaluations sont toutefois dépendantes de plusieurs paramètres encore en négociation, comme le périmètre des profits taxés et le niveau du taux minimum.

En revanche, selon les calculs du CAE, l'autre volet de la réforme en cours de négociation, qui vise à définir une nouvelle répartition des droits à imposer entre pays pour tenir compte de l'essor des géants du numérique, ne rapporterait que 900 millions d'euros à la France.

Bénéfices des multinationales : un impôt de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros à la France

Selon le Conseil d'analyse économique, taxer les bénéfices des multinationales à hauteur de 15 % rapporterait environ 6 milliards d'euros par an à la France.

Fixer un taux minimum mondial d'imposition de 15 % sur les bénéfices des multinationales rapporterait près de 6 milliards d'euros par an à la France, selon une évaluation publiée mardi par le **Conseil d'analyse économique** (CAE).

Cette note du CAE, organisme chargé de conseiller le gouvernement, est publiée moins de deux semaines avant la prochaine réunion des ministres des Finances du G20, où un accord est espéré sur une nouvelle taxation des multinationales.

Un taux d'impôt minimum sur les sociétés

Début juin, sous l'impulsion américaine, les pays du G7 se sont notamment engagés sur l'objectif d'un taux d'impôt minimum sur les sociétés d'« au moins 15 % ».

Selon le CAE, le principe d'un taux minimum effectif d'impôt est un outil « très puissant » qui « pourrait remettre en cause l'existence même des paradis fiscaux », utilisés par les entreprises pour réduire leurs impôts.

Il permettrait à la France de taxer les profits étrangers des multinationales françaises qui auraient été imposés à l'étranger à un taux inférieur au taux minimum, afin de compenser cet écart.

Au total, avec un taux de 15 %, cela rapporterait à court terme 5,9 milliards d'euros de recettes fiscales par an à la France, estime le CAE.

À titre de comparaison, l'Allemagne y gagnerait 8,3 milliards d'euros, et les États-Unis près de 15 milliards d'euros.

Des recettes supplémentaires

Pour la France, les deux tiers de ces gains proviendraient des recettes supplémentaires engrangées sur les filiales de multinationales françaises dans des « paradis fiscaux », principalement la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Le reste proviendrait du surplus de recettes qui seraient perçues en France, certaines entreprises ayant moins intérêt à transférer leurs bénéfices dans les paradis fiscaux.

« L'optimisation fiscale, les montages fiscaux, sont coûteux pour les entreprises », donc pour être intéressants « il faut que les écarts de taux (entre la France et les paradis fiscaux) soient élevés », ce qui ne serait plus le cas, a souligné Mathieu Parenti, un des co-auteurs de la note.

Les pertes de recettes liées à des délocalisations d'entreprises ne seraient que de 56 millions d'euros, ajoute le CAE.

En résumé, « pour la France, le gros du gain vient du fait qu'on va taxer davantage des multinationales françaises », a souligné Philippe Martin, président délégué du CAE.

Des paramètres encore en négociation

À long terme, le surplus de recettes fiscales serait toutefois moins important, dans la mesure où les paradis fiscaux auraient intérêt à s'ajuster à la réforme en remontant leurs taux d'imposition. Le gain atteindrait alors près de 2 milliards d'euros.

Ces évaluations sont toutefois dépendantes de plusieurs paramètres encore en négociation, comme le périmètre des profits taxés, certains pays demandant des exemptions, et le niveau du taux minimum.

En revanche, selon les calculs du CAE, l'autre volet de la réforme en cours de négociation, qui vise à définir une nouvelle répartition des droits à imposer entre pays pour tenir compte de l'essor des géants du numérique, ne rapporterait que 900 millions d'euros à la France.

Selon la proposition américaine, elle viserait les 100 plus importantes multinationales, dont 5 françaises, calcule le CAE.

Fiscalité des multinationales : un impôt minimum de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros à la France

Fixer un taux minimum mondial d'imposition de 15 % sur les bénéfices des multinationales rapporterait près de 6 milliards d'euros par an à la France, selon une évaluation du Conseil d'analyse économique.

Moins de deux semaines avant la prochaine réunion des ministres des Finances du G20, où un accord est espéré sur une nouvelle taxation des multinationales, le **Conseil d'analyse économique** (CAE), organisme chargé de conseiller le gouvernement, estime à 6 milliards d'euros annuels le produit d'une taxe de 15 %.

Début juin, sous l'impulsion américaine, les pays du G7 se sont notamment engagés sur l'objectif d'un taux d'impôt minimum sur les sociétés d'« au moins 15 % ».

La fin des paradis fiscaux ?

Selon le CAE, le principe d'un taux minimum effectif d'impôt est un outil « très puissant » qui « pourrait remettre en cause l'existence même des paradis fiscaux », utilisés par les entreprises pour réduire leurs impôts.

Il permettrait à la France de taxer les profits étrangers des multinationales françaises qui auraient été imposés à l'étranger à un taux inférieur au taux minimum, afin de compenser cet écart. Au total, avec un taux de 15 %, cela rapporterait à court terme 5,9 milliards d'euros de recettes fiscales par an à la France, essentiellement en provenance d'entreprises françaises, estime le CAE.

À titre de comparaison, l'Allemagne y gagnerait 8,3 milliards d'euros, et les États-Unis près de 15 milliards d'euros.

Des filiales enfin taxées

Pour la France, les deux tiers de ces gains proviendraient des recettes supplémentaires engrangées sur les filiales de multinationales françaises dans des « paradis fiscaux », principalement la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Le reste proviendrait du surplus de recettes qui seraient perçues en France, certaines entreprises ayant moins intérêt à transférer leurs bénéfices dans les paradis fiscaux.

Les pertes de recettes liées à des délocalisations d'entreprises ne seraient que de 56 millions d'euros, ajoute le CAE.

Ces évaluations sont toutefois dépendantes de plusieurs paramètres encore en négociation, comme le périmètre des profits taxés et le niveau du taux minimum.

Multinationales : un impôt de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros à la France

Dans une dernière évaluation, un organisme de conseil économique estime qu'un taux d'imposition de 15 % sur les multinationales représenterait un gain de six milliards d'euros pour la France.

Fixer un taux minimum mondial d'imposition de 15 % sur les bénéfices des multinationales rapporterait près de 6 milliards d'euros par an à la France, selon une évaluation publiée mardi par le **Conseil d'analyse économique** (CAE). Cette note du CAE, organisme chargé de conseiller le gouvernement, est publiée moins de deux semaines avant la prochaine réunion des ministres des Finances du G20, où un accord est espéré sur une nouvelle taxation des multinationales.

Début juin, sous l'impulsion américaine, les pays du G7 se sont notamment engagés sur l'objectif d'un taux d'impôt minimum sur les sociétés « d'au moins 15 % ». Selon le CAE, le principe d'un taux minimum effectif d'impôt est un outil « très puissant » qui « pourrait remettre en cause l'existence même des paradis fiscaux », utilisés par les entreprises pour réduire leurs impôts.

Des gains issus des paradis fiscaux

Ce taux permettrait à la France de taxer les profits étrangers des multinationales françaises qui auraient été imposés à l'étranger à un taux inférieur au taux minimum, afin de compenser cet écart. Au total, avec un taux de 15 %, cela rapporterait à court terme 5,9 milliards d'euros de recettes fiscales par an à la France, estime le CAE. À titre de comparaison, l'Allemagne y gagnerait 8,3 milliards d'euros, et les États-Unis près de 15 milliards d'euros.

Pour la France, les deux tiers de ces gains proviendraient des recettes supplémentaires engrangées sur les filiales de multinationales françaises dans des « paradis fiscaux », principalement la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg. Le reste proviendrait du surplus de recettes qui seraient perçues en France, certaines entreprises ayant moins intérêt à transférer leurs bénéfices dans les paradis fiscaux.

« L'optimisation fiscale, les montages fiscaux, sont coûteux pour les entreprises », donc pour être intéressants « il faut que les écarts de taux (entre la France et les paradis fiscaux) soient élevés », ce qui ne serait plus le cas, a souligné Mathieu Parenti, un des co-auteurs de la note, lors d'une visioconférence de presse. Les pertes de recettes liées à des délocalisations d'entreprises ne seraient que de 56 millions d'euros, ajoute le CAE.

En résumé, « pour la France, le gros du gain vient du fait qu'on va taxer davantage des multinationales françaises », a souligné Philippe Martin, président délégué du CAE.

Fiscalité des multinationales : un impôt minimum de 15 % rapporterait près de 6 milliards d'euros à la France

*Fixer un taux minimum mondial d'imposition de 15 % sur les bénéfices des multinationales rapporterait près de 6 milliards d'euros par an à la France, selon une évaluation publiée mardi par le **Conseil d'analyse économique** (CAE).*

Cette note du CAE, organisme chargé de conseiller le gouvernement, est publiée moins de deux semaines avant la prochaine réunion des ministres des Finances du G20, où un accord est espéré sur une nouvelle taxation des multinationales. Début juin, sous l'impulsion américaine, les pays du G7 se sont notamment engagés sur l'objectif d'un taux d'impôt minimum sur les sociétés d'"au moins 15%".

Un outil très puissant

Selon le CAE, le principe d'un taux minimum effectif d'impôt est un outil "très puissant" qui "pourrait remettre en cause l'existence même des paradis fiscaux", utilisés par les entreprises pour réduire leurs impôts.

Il permettrait à la France de taxer les profits étrangers des multinationales françaises qui auraient été imposés à l'étranger à un taux inférieur au taux minimum, afin de compenser cet écart.

Au total, avec un taux de 15%, cela rapporterait à court terme 5,9 milliards d'euros de recettes fiscales par an à la France, estime le CAE. A titre de comparaison, l'Allemagne y gagnerait 8,3 milliards d'euros, et les Etats-Unis près de 15 milliards d'euros.

Pour la France, les deux tiers de ces gains proviendraient des recettes supplémentaires engrangées sur les filiales de multinationales françaises dans des "paradis fiscaux", principalement la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Le reste proviendrait du surplus de recettes qui seraient perçues en France, certaines entreprises ayant moins intérêt à transférer leurs bénéfices dans les paradis fiscaux.

"L'optimisation fiscale, les montages fiscaux, sont coûteux pour les entreprises", donc pour être intéressants "il faut que les écarts de taux (entre la France et les paradis fiscaux) soient élevés", ce qui ne serait plus le cas, a souligné Mathieu Parenti, un des co-auteurs de la note, lors d'une visioconférence de presse. Les pertes de recettes liées à des délocalisations d'entreprises ne seraient que de 56 millions d'euros, ajoute le CAE. En résumé, "pour la France, le gros du gain vient du fait qu'on va taxer davantage des multinationales françaises", a souligné Philippe Martin, président délégué du CAE.

Des recettes moins fortes à long terme

A long terme, le surplus de recettes fiscales serait toutefois moins important, dans la mesure où les paradis fiscaux auraient intérêt à s'ajuster à la réforme en remontant leurs taux d'imposition. Le gain atteindrait alors près de 2 milliards d'euros.

Ces évaluations sont toutefois dépendantes de plusieurs paramètres encore en négociation, comme le périmètre des profits taxés, certains pays demandant des exemptions, et le niveau du taux minimum.

En revanche, selon les calculs du CAE, l'autre volet de la réforme en cours de négociation, qui vise à définir une nouvelle répartition des droits à imposer entre pays pour tenir compte de l'essor des géants du numérique, ne rapporterait que 900 millions d'euros à la France. Selon la proposition américaine, elle viserait les 100 plus importantes multinationales, dont 5 françaises, calcule le CAE.

Un impôt minimum de 15% sur les multinationales rapporterait 6 milliards d'euros à la France

Sur proposition des Etats-Unis, les pays du G7 se sont engagés sur l'objectif d'un taux d'impôt minimum sur les sociétés de 15 %, qui rapporterait 6 milliards d'euros à la France.

Fixer un taux minimum mondial d'imposition de 15 % sur les bénéfices des multinationales rapporterait près de 6 milliards d'euros par an à la France, selon une évaluation publiée mardi par le **Conseil d'analyse économique** (CAE).

Cette note du CAE, organisme chargé de conseiller le gouvernement, est publiée moins de deux semaines avant la prochaine réunion des ministres des Finances du G20, où un accord est espéré sur une nouvelle taxation des multinationales.

Remettre en cause l'existence même des paradis fiscaux

Début juin, sous l'impulsion américaine, les pays du G7 se sont notamment engagés sur l'objectif d'un taux d'impôt minimum sur les sociétés d'« au moins 15% ». Selon le CAE, le principe d'un taux minimum effectif d'impôt est un outil « très puissant » qui « pourrait remettre en cause l'existence même des paradis fiscaux », utilisés par les entreprises pour réduire leurs impôts.

Il permettrait à la France de taxer les profits étrangers des multinationales françaises qui auraient été imposés à l'étranger à un taux inférieur au taux minimum, afin de compenser cet écart. Au total, avec un taux de 15 %, cela rapporterait à court terme 5,9 milliards d'euros de recettes fiscales par an à la France, estime le CAE. A titre de comparaison, l'Allemagne y gagnerait 8,3 milliards d'euros, et les Etats-Unis près de 15 milliards d'euros.

L'optimisation fiscale, les montages fiscaux, sont coûteux pour les entreprises

Pour la France, les deux tiers de ces gains proviendraient des recettes supplémentaires engrangées sur les filiales de multinationales françaises dans des paradis fiscaux, principalement la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg. Le reste proviendrait du surplus de recettes qui seraient perçues en France, certaines entreprises ayant moins intérêt à transférer leurs bénéfices dans les paradis fiscaux.

« L'optimisation fiscale, les montages fiscaux, sont coûteux pour les entreprises », donc pour être intéressants « il faut que les écarts de taux (entre la France et les paradis fiscaux) soient élevés », ce qui ne serait plus le cas, a souligné Mathieu Parenti, un des co-auteurs de la note, lors d'une visioconférence de presse. Les pertes de recettes liées à des délocalisations d'entreprises ne seraient que de 56 millions d'euros, ajoute le CAE.

En résumé, « pour la France, le gros du gain vient du fait qu'on va taxer davantage des multinationales françaises », a souligné Philippe Martin, président délégué du CAE. A long terme, le surplus de recettes fiscales serait toutefois moins important, dans la mesure où les paradis fiscaux auraient intérêt à s'ajuster à la réforme en remontant leurs taux d'imposition. Le gain atteindrait alors près de 2 milliards d'euros.

Ces évaluations sont toutefois dépendantes de plusieurs paramètres encore en négociation, comme le périmètre des profits taxés, certains pays demandant des exemptions, et le niveau du taux minimum. En revanche, selon les calculs du CAE, l'autre volet de la réforme en cours de négociation, qui vise à définir une nouvelle répartition des droits à imposer entre pays pour tenir compte de l'essor des géants du numérique, ne rapporterait que 900 millions d'euros à la France. Selon la proposition américaine, elle viserait les 100 plus importantes multinationales, dont 5 françaises, calcule le CAE.



REVUE DE PRESSE

Taxation minimale des multinationales : contours et quantification

Focus du CAE n° 064-2021, juin 2021

02

2021.06.30	ALTERNATIVES ÉCO.	Taxation des multinationales : une manne d'au moins 7 milliards d'euros
2021.07.01	ÉCONOMIE MATIN	Taxer les multinationales à 15 % rapporterait 6 milliards d'euros à la France
2021.07.01	LIBÉRATION	Taxation mondiale des entreprises : la France a-t-elle vraiment soutenu un taux élevé de 21 % ?
2021.07.01	MONDE (LE)	Taxation des multinationales : un accord sur un taux d'au moins 15 % trouvé à l'OCDE
2021.07.01	TRIBUNE (LA)	Taxation des multinationales : des négociations cruciales à l'OCDE sur fond de divisions
2021.07.02	CORRESP. ÉCO. (LA)	Accord sur la taxation des multinationales à l'OCDE : la France salue « l'accord fiscal international le plus important depuis un siècle »
2021.07.02	ÉCHOS (LES)	Impôt minimum mondial : l'accord de l'OCDE décrypté en huit questions

Taxation des multinationales : une manne d'au moins 7 milliards d'euros

Alors que se tiendra, les 30 juin et 1 er juillet, la réunion de 139 pays sur la taxation des multinationales, le Conseil d'analyse économique a estimé combien elle pourrait rapporter aux caisses de l'Etat français.

A la veille de la réunion des 139 pays du « cadre inclusif », qui doivent, sous l'égide de l'OCDE, finaliser les conditions d'un accord international sur la lutte contre les pratiques fiscales douteuses des multinationales, le **Conseil d'analyse économique** (CAE) publie opportunément une estimation de ce que cela pourrait rapporter à la France. L'occasion de préciser les mécanismes fiscaux en jeu.

Pilier 1 : pas grand-chose...

Selon les experts mobilisés par le CAE, les bénéfices des entreprises françaises dissimulés dans les paradis fiscaux s'élevaient aujourd'hui à 34 milliards d'euros. Un montant tout à fait dans l'étiage d'une estimation précédente du chercheur du Cepii Vincent Vicard, qui la situait à 36 milliards d'euros pour l'année 2015. Comment taxer ces profits ?

On sait que la négociation en cours porte sur deux piliers. Le premier vise les 100 plus grosses multinationales, bien au-delà des Gafam, afin de réaffecter les profits, transférés artificiellement dans les paradis fiscaux, vers les pays où a lieu l'activité. Y compris donc si les entreprises n'ont pas de présence physique dans ces pays mais y vendent des biens et services, ce qui représente en soi une petite révolution juridico-fiscale.

Concrètement, au moins 20 % des profits « excessifs », c'est-à-dire au-delà de 10 % de rentabilité, seraient sortis des paradis fiscaux et réattribués aux territoires où l'activité s'est exercée. Cette idée de « profits excessifs » ou « résiduels » n'a aucune base intellectuelle, mais elle est le compromis qui a permis d'avancer dans les négociations. Cinq entreprises françaises seraient concernées, mais pour l'essentiel ce sont des firmes américaines.

Les experts du CAE estiment à 650 milliards de dollars ces profits résiduels mondiaux dont 20 %, soit 130 milliards pourraient être réaffectés. Comme la comptabilité pays par pays de ces grandes firmes, qui permettrait de savoir précisément quelle part doit aller à chaque pays, n'est pas publique – en dépit des demandes répétées des ONG –, les chercheurs ont estimé que chaque pays recevrait l'équivalent de son poids dans le PIB mondial (3 % pour notre pays).

« La France pourrait donc taxer une assiette de 3,9 milliards de dollars. Au taux statutaire en vigueur en 2021 (26,5 %), cela apporterait environ 900 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires », détaillent-ils.

Ce calcul suppose que les grandes entreprises des secteurs minier et financier soient concernées, ce qui, en l'état des négociations, ne semble pas être le cas. « Sans ces secteurs, la France y gagnerait environ 800 millions des recettes supplémentaires », juge Farid Toubal, de l'université Dauphine et co-auteur de la note.

Pas de quoi fouetter un chat. Mais ce serait tout de même plus du double de ce que pourrait rapporter une taxe Gafa permanente (350 millions) à laquelle tient tant le ministre des Finances, Bruno Le Maire. Bref, si la négociation arrive à terme, mieux vaut supprimer cette taxe Gafa. C'est d'ailleurs une condition pour que les Etats-Unis acceptent le marché.

Pilier 2 : 6 milliards en vue

Le pilier 2 consiste à établir un taux minimal des profits logés à l'étranger par les multinationales. Il s'agit ici d'un taux effectif, le taux effectivement payé par les firmes, pas du taux nominal, celui affiché officiellement par les pays. Le taux officiel d'impôt sur les bénéfices irlandais est par exemple de 12,5 %, mais les entreprises qui ont passé des accords secrets avec le fisc irlandais ont pu faire baisser le taux d'imposition entre 1 % et 3 %. Les premières actions de l'OCDE visant à réduire ces pratiques auraient fait monter le taux effectif autour de 7 % à 8 %.

La négociation en cours propose d'établir un taux minimum d'imposition à au moins 15 %. Ainsi, une entreprise française qui utilise l'Irlande verrait son taux effectif d'imposition, ce qu'elle paie vraiment, grimper de 7 % ou 8 % à au moins 15 %, soit un doublement.

Pour savoir combien cela pourrait rapporter à la France, il faudrait connaître le taux effectif d'imposition des milliers de multinationales concernées par le pilier 2. Les fiscs ont les moyens de calculer ce taux, mais il n'existe pas de sources publiques. On ne peut donc qu'estimer les montants en jeu. Le chercheur Mathieu Parenti, co-auteur de la note, précise par exemple que le taux retenu pour l'Irlande dans le modèle utilisé par le CAE est de 4 %.

Avec un taux à 15 %, la France gagnerait tout de suite 5,9 milliards de recettes fiscales supplémentaires, 8,2 milliards avec un taux à 21 %. Un double effet entre en jeu. D'abord un effet taux, lié à la différence entre le taux minimal et le taux effectif payé par les sociétés. Cela concerne surtout les entreprises françaises et, à la marge, les firmes étrangères type Gafam, dont les profits vont surtout repartir aux Etats-Unis. Ensuite, un effet assiette fiscale, puisque les profits qui ne seraient plus transférés artificiellement dans les paradis fiscaux seraient taxés en France. Un troisième effet pourrait jouer en théorie, les entreprises françaises plus taxées décidant de se délocaliser, mais il ressort quasi nul de l'estimation empirique de la note.

L'effet taux nourrit 65 % des recettes supplémentaires, l'effet base fiscale les 35 % restants. Paradoxe de l'effet assiette, plus la France diminue son taux d'imposition nominal, moins le retour de base fiscale lui rapporte. Cela explique pourquoi dans un précédent travail de 2019, le CAE estimait qu'un taux minimal à 15 % rapporterait non pas 5,9 mais environ 8 milliards. Entre-temps, les calculs ont été affinés et le taux français de l'impôt sur les bénéfices est passé de 33,3 % à 26,5 %. La conclusion politique est claire : mieux vaut viser haut pour le taux minimal.

On peut supposer qu'une fois ce taux minimal établi, par exemple à 15 %, les paradis fiscaux auront intérêt à faire monter le taux effectif d'imposition des multinationales qui y sont présentes à 15 %, sinon les pays d'origine des pays des multinationales empocheront la différence avec une imposition inférieure. En période de croisière, la France et les autres grands pays recevront moins – environ 2 milliards en France par an avec un taux à 15 % et 3 milliards avec un taux à 21 % – et les paradis fiscaux recevront plus de recettes fiscales. Mais ils ne seront plus des paradis fiscaux.

Les négociations en cours représentent une révolution des règles du jeu de la taxation des profits des multinationales. Les deux piliers réunis, la France pourrait récupérer a minima – les experts prennent soin de préciser que leurs choix d'hypothèses sont plutôt prudents – près de 7 milliards d'euros à court terme. Une estimation à affiner quand on connaîtra les détails de l'accord. En espérant qu'il aboutisse. Même imparfait, il pose les bases d'une taxation plus juste des multinationales.

Christian Chavagneux

Taxer les multinationales à 15 % rapporterait 6 milliards d'euros à la France

Selon le Conseil d'analyse économique (CAE) qui a réalisé cette estimation, cet impôt « pourrait remettre en cause l'existence même des paradis fiscaux ».

34 milliards d'euros fuient vers les paradis fiscaux chaque année

Et si la France taxait ses multinationales ? Peut-être que la géographie fiscale mondiale se redessinerait. Selon les dernières estimations du Conseil d'analyse économique (CAE), fixer un taux minimum mondial d'imposition de 15% sur les bénéfices des multinationales rapporterait près de 6 milliards d'euros par an à la France. À titre de comparaison, l'Allemagne y gagnerait 8,3 milliards d'euros, et les États-Unis près de 15 milliards d'euros.

Aujourd'hui, 34 milliards d'euros de bénéfices par an échappent à la France pour fuir vers des paradis fiscaux, en priorité la Suisse, les Pays-Bas ou le Luxembourg. Pour les États-Unis, ce sont 95 milliards d'euros qui filent vers les îles des Caraïbes, l'Irlande, Singapour ou Hongkong.

Taxer pour restaurer la souveraineté fiscale des pays

« L'idée de la taxation minimale n'est pas une harmonisation internationale, il s'agit plutôt de colmater les fuites pour restaurer la souveraineté fiscale des pays », précise Mathieu Parenti, professeur à l'Université libre de Bruxelles. « On s'attend à ce que la concurrence fiscale prenne d'autres formes ». Car à long terme, les paradis fiscaux devraient s'ajuster à la réforme en remontant leurs taux d'imposition.

Lors de la prochaine réunion des ministres des Finance du G20 qui se tiendra les 29 et 30 juillet 2021, on espère qu'un accord soit trouvé pour taxer efficacement les grands groupes. Plusieurs paramètres méritent encore d'être négociés comme le périmètre des profils taxés ou le niveau du taux minimum.

Marine Carballet

Taxation mondiale des entreprises : la France a-t-elle vraiment soutenu un taux élevé de 21 % ?

Après l'accord obtenu au G7 sur une taxation mondiale des entreprises, Bruno Le Maire a revendiqué une victoire française. Sa position lors des négociations est pourtant restée floue, notamment sur le taux défendu par la France.

Bonjour, Vous nous interrogez sur une vidéo partagée par Bruno Le Maire concernant la position de la France sur le projet de taxation mondiale des entreprises. Cet extrait est tiré de son audition devant la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, le 2 juin.

La séquence est une réponse à la question posée par la députée des Nouveaux Démocrates (ND) et ex-La République en marche (LREM) Emilie Cariou : «Vous avez tiré vers le bas la proposition de seuil minimal d'impôt sur les sociétés et les filiales des groupes qui a été proposé à l'Organisation de coopération et de développements économiques [OCDE] : alors que l'administration Biden présentait une proposition ambitieuse de 21%, la France n'a proposé qu'un petit taux de 15%.» Ce à quoi le ministre de l'Economie répond, affirmatif : «C'est le président américain, de lui-même, qui est revenu de 21% à 15%. Nous avons toujours dit qu'une taxation minimale des sociétés à hauteur de 21% convenait parfaitement à la France. Madame Cariou, si vous arrivez à convaincre le président Biden de revenir de 15% à 21%, nous vous suivrons avec le plus grand plaisir.»

Cet échange s'est tenu peu avant que les négociations internationales sur cette réforme mondiale de la fiscalité n'aboutissent, le 5 juin, à un accord de principe des ministres des Finances des pays du G7. Avant un éventuel élargissement, cette semaine, à près de 140 pays, sous l'égide de l'OCDE.

L'accord en question se compose de deux piliers. Le premier concerne la taxation des 100 plus grosses entreprises mondiales, dont les géants du numérique. Le second vise à instaurer un taux d'imposition mondial d'«au moins» 15% sur les entreprises. Un taux plancher, destiné à contrer l'optimisation fiscale via le transfert, par les entreprises, de leurs profits vers des paradis fiscaux aux taux d'imposition vertigineusement bas.

A l'issue de cet accord de principe, le ministre de l'Economie a vanté une victoire française : «Cela fait quatre ans que nous nous battons dans toutes les enceintes européennes et internationales [...] pour qu'il y ait une juste taxation du digital et pour qu'il y ait un minimum d'impôt sur les sociétés», dit-il sur Twitter, le 5 juin. Sur Europe 1, le lendemain, Bruno Le Maire explique qu'il a soutenu explicitement les Etats-Unis, qui avaient initialement mentionné un taux de 21% : «Quand les Etats-Unis avaient proposé 21%, nous avons dit tope-là, 21%, ça nous va très bien et on est prêt à avoir 21%.»

L'enjeu de ce taux réside notamment dans l'ampleur des recettes fiscales qui pourraient en découler. Selon un rapport de l'Observatoire européen de la fiscalité, ces revenus varieraient, pour la France, en 2021, de 4,3 milliards d'euros, pour un impôt minimum mondial de 15%, à 16 milliards pour un taux de 21%. Une note du **Conseil d'analyse économique** suggère, elle, que «les recettes fiscales de la France augmenteraient de près de 6 milliards d'euros avec un taux de taxation minimal effectif à 15%, et 8 milliards d'euros avec un taux à 21%» par an, avant que les paradis fiscaux ne modifient potentiellement leurs taux.

Pris de court par les annonces américaines

Le soutien français à ce taux de 21% est en réalité moins évident que les déclarations du ministre ne le laissent penser. Si la France et l'Allemagne militent depuis plusieurs années pour l'instauration d'une fiscalité internationale afin de lutter contre les paradis fiscaux, c'est Joe Biden qui a créé la surprise en relançant ces discussions internationales, au point mort depuis l'élection de Trump.

Le 6 avril, la secrétaire au Trésor américain, Janet Yellen, annonce ainsi que les Etats-Unis veulent augmenter la taxation de leurs multinationales à hauteur de 21%, mais souhaiteraient que le monde entier les suive. Objectif : réduire la délocalisation des profits des entreprises dans les paradis fiscaux. Le niveau du taux pour les négociations internationales n'est toutefois pas précisé par la secrétaire au Trésor.

Dans ces discussions internationales, la ligne rouge de la France consiste à obtenir un accord comprenant un taux minimal d'imposition, mais aussi la taxation des géants du numérique. Le ministre de l'Economie est depuis quatre ans un fervent défenseur d'une taxe Gafa, qu'il a instaurée en France à l'été 2019, faute de consensus européen et international.

Reste que notre pays, jusqu'alors considéré comme leader de ces négociations, est pris de court par les annonces de l'administration Biden. Interrogé dans la foulée de ces annonces américaines, le 7 avril, par

Bloomberg TV, Bruno Le Maire défend alors un taux de 12,5%. Soit l'équivalent du taux d'imposition des sociétés de l'Irlande. Un chiffre ambitieux sous l'ère Trump, et qui faisait alors consensus au sein de l'OCDE.

«Nous sommes bien sûr ouverts à une augmentation de ce chiffre», affirme-t-il néanmoins dans cet entretien, selon l'AFP.

Le 21 avril, lors d'une précédente audition à la commission des finances de l'Assemblée nationale, c'est encore Emilie Cariou qui l'interroge : «La France va-t-elle soutenir le taux minimal de 21% dans le cadre des négociations au sein de l'OCDE ?» Réponse de l'intéressé : «J'ai proposé 12,5% comme taux minimal d'impôt sur les sociétés au niveau international. Certes, l'exécutif américain propose 21%, mais je pense que le sénat [américain] défendra une position différente.» Le ministre précise toutefois qu'un tel taux ne lui poserait «aucun problème».

Des déclarations françaises timides sur les 21 %

La déclaration la plus avancée, vers laquelle le ministère de l'Economie renvoie CheckNews, provient d'une interview publiée le 27 avril, dans le Figaro avec son homologue allemand Olaf Scholz. Interrogé sur la proposition d'un taux minimal à 21% par les Etats-Unis, Bruno Le Maire répond que «la France avait proposé un taux d'imposition minimum global pour les sociétés à 12,5%. Si l'administration Biden propose un taux à 21% et qu'il y a consensus, il serait acceptable pour nous. Sur la taxation des géants du numérique, notre position reste la même : tous les géants du numérique doivent être taxés à leur juste valeur». Même discours pour le ministre allemand qui, dans l'hebdomadaire Die Zeit, ne voit «pas d'objection à la proposition américaine». Interrogés au sujet des taux, la veille, lors d'un point presse, Olaf Scholz et Bruno Le Maire ne donnent pas plus de détails mais soulignent l'importance d'avoir un accord.

Pour certains, néanmoins, ce soutien aux premières annonces américaines reste timide. «On ne peut pas dire qu'il ait soutenu la taxe à 21%, observe l'eurodéputé socialiste néerlandais Paul Tang, président de la sous-commission des affaires fiscales du Parlement européen. Il n'y a eu aucun soutien inconditionnel. Il a dit qu'il ne s'y opposerait pas mais ce n'est pas la même chose que de soutenir. [...] La France et l'Allemagne ne veulent pas s'engager dans un combat avec l'Irlande, l'Estonie ou la Hongrie. C'est pour cela que les Etats-Unis ont rapidement compris qu'ils n'auraient pas le soutien de l'Europe sur les 21% [...], ce qui était difficile, mais faisable.»

Une analyse partagée par l'économiste au German Council on Foreign Relations, Shahin Vallée : «Il n'y a aucun papier de position [prise de position officielle, ndlr] français ou franco-allemand qui reprend le chiffre des 21% de manière explicite. Il est donc faux de dire que la France a soutenu l'initiative Biden de 21%. La France et l'Allemagne n'y étaient pas opposées, mais, en réalité, ni l'une ni l'autre n'ont cru qu'il était possible d'appliquer les 21%. En partie parce que l'on parlait d'un accord autour de 12,5% et que les Européens, Français et Allemands, pensaient qu'il serait trop difficile d'obtenir plus que 15%.» L'économiste va même plus loin : «Je pense qu'il était possible d'obtenir un accord à 21% pourvu qu'il y ait un grand soutien international, qui n'a pas existé.» En outre, les résistances au sein du Congrès américain ont contribué, selon lui, à faire reculer Joe Biden. Mais «c'est assez inexact de faire comme si ces avancées-là étaient le fruit des efforts français, alors qu'ils sont largement le fruit des efforts américains, pour lesquels la France et l'Allemagne n'ont pas pris beaucoup de risques».

Des affirmations après coup

Lorsque les Américains proposent finalement 15%, le 19 mai, France et Allemagne qualifient la proposition de «bon compromis» et de «base intéressante et solide», lors d'un nouveau point presse avec Olaf Scholz, quelques jours plus tard. Le ministre français rappelle sa priorité : avoir un accord sur les deux piliers. Mais même après cette proposition, pas de changement dans la communication française à propos du taux. Un taux de 15%, «est-ce suffisant ?» demande Nicolas Demorand le 27 mai sur France Inter. «Nous avons proposé à l'origine 12,5%, les Etats-Unis ont proposé 21% puis 15%. Le taux est important et nous en discuterons au G7 la semaine prochaine», répond Bruno Le Maire.

Interrogé par CheckNews, Bercy défend que le ministre soutient et a soutenu explicitement le taux de 21% et «un taux le plus élevé possible» lors des négociations, renvoyant aux points presse et interviews. Et soulève avant tout, et à nouveau, la nécessité d'obtenir un accord, à la fois sur les grandes entreprises du numérique et sur le taux minimum.

Aucune des nombreuses interventions qu'a pu consulter CheckNews ne comprend cependant de position plus affirmative sur les 21% que les propos tenus par Bruno Le Maire dans le Figaro le 27 avril. Et ses déclarations publiques en faveur de ce taux n'ont eu lieu qu'après son abandon par les Etats-Unis et l'émergence d'un consensus sur 15%.

Taxation des multinationales : un accord sur un taux d'au moins 15 % trouvé à l'OCDE

Après deux jours de négociations, un accord global réunissant 130 pays sur une réforme de la fiscalité mondiale a été trouvé pour taxer plus et mieux les cent plus grandes multinationales.

Des tensions et des blocages, puis des concessions et des avancées. Et soudain, après deux jours de négociations électorales, mercredi 30 juin et jeudi 1er juillet, un accord global à 130 pays a été obtenu sur une réforme de la fiscalité mondiale pour taxer plus et mieux les cent plus grandes et plus rentables multinationales, dont les fameux GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon).

Réuni à Paris pour préparer la version finale du projet qui sera soumis aux ministres des finances du G20 (les 19 pays les plus riches et l'Union européenne) les 9 et 10 juillet à Venise, le groupe de travail dit du « Cadre inclusif » rattaché à l'OCDE, qui réunit pays riches et émergents, a atteint son objectif : parvenir à un compromis sur les réglages fins de la future réforme.

« Les sociétés multinationales ne pourront plus opposer les pays les uns aux autres dans le but de faire baisser les taux d'imposition et de protéger leurs bénéfices au détriment des recettes publiques », a réagi le président américain Joe Biden dans un communiqué. Le taux moyen de l'impôt sur les sociétés dans le monde est passé de 40 % en 1980 à 25 % aujourd'hui. Le ministre allemand des finances, Olaf Scholz, a évoqué un « pas colossal vers une plus grande justice fiscale », et son homologue français, Bruno Le Maire, « l'accord fiscal international le plus important conclu depuis un siècle », tandis que le Royaume-Uni a salué le franchissement d'une « nouvelle étape » vers une réforme de la fiscalité mondiale.

Neutraliser les paradis fiscaux

Le texte qui doit mettre en œuvre cette réforme qualifiée d'historique est fin prêt, sur ces deux piliers : l'impôt minimum mondial d'au moins 15 % qui va de facto neutraliser les paradis fiscaux à taux zéro (îles Caïmans, îles Vierges britanniques, Jersey, etc.) ; et la redistribution d'une part du surplus de profits des multinationales aux Etats dans lesquels elles font des affaires sans y avoir d'implantation, parmi lesquels de nombreux pays en développement.

A 130 pays sur les 139 que compte le groupe Cadre inclusif, l'accord est incontestablement mondial. Les poids lourds du G20 ont tous signé, Inde et Chine comprises, comme aussi l'essentiel des pays en développement. L'Argentine a un temps été tentée de faire sécession, stimulée par les arguments de la Commission indépendante pour la réforme de la taxation des multinationales (ICRICT) en faveur d'un accord plus radical et plus généreux, notamment fondé sur un impôt minimum à 21 % – le taux proposé à l'origine par Joe Biden pour lancer les débats – et une répartition plus importante des impôts en faveur des émergents.

Mais le pragmatisme et l'intérêt du compromis – par rapport à un statu quo qui ferait le jeu des paradis fiscaux et des stratégies d'optimisation des grands groupes au détriment des finances publiques mondiales – l'ont emporté. Et ce 1er juillet, donc, à huit jours du G20 Finances, l'OCDE peut se targuer d'avoir embarqué Nord et Sud à bord de l'accord.

Neuf pays réfractaires

Parmi les neuf pays réfractaires à l'accord, un nom retient l'attention : celui de l'Irlande, peu encline à perdre son statut de havre fiscal avec son taux actuel d'impôt sur les sociétés de 12,5 %. Mais le pays a fait savoir qu'il restait engagé dans les négociations internationales, dans l'attente sans doute de voir si l'engagement des Etats-Unis sur un impôt minimum à 15 % au moins sera validé au Congrès.

Outre l'Irlande, huit autres pays ont refusé à ce stade de parapher le projet final : la Barbade et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, les deux derniers paradis fiscaux récalcitrants des Caraïbes ; la Hongrie et l'Estonie, soucieuses de préserver leurs régimes maison d'exemptions fiscales pour attirer des capitaux étrangers ; ainsi que le Kenya, le Nigeria, le Pérou et le Sri Lanka, qui restent insatisfaits.

Dans le but d'arracher le compromis, les pays riches ont accepté de lâcher du lest en direction des pays en développement, dont certains restaient encore réticents, espérant obtenir davantage à l'occasion de la réforme mondiale. L'accord du Cadre inclusif qui sort aujourd'hui leur est en effet un peu plus favorable, avec notamment une règle de partage des bénéfices « excédentaires » (c'est-à-dire au-delà d'une marge jugée raisonnable de 10 %) mieux-disante : le partage se fera sur 20 à 30 % de ce surplus de bénéfices, au lieu de 20 % au moins précédemment.

La Suisse y adhère toutefois sous certaines conditions, a fait savoir le Département fédéral des finances, en soulignant que le pays alpin exige notamment « que les intérêts des petits pays innovants soient dûment pris en compte dans la formulation finale des règles et que les procédures législatives des pays concernés soient respectées lors de la mise en œuvre ».

Des dizaines de milliards de dollars de nouveaux impôts

Plus globalement, c'est le champ de la réforme fiscale lui-même qui est voué à s'étendre : la réforme s'appliquera d'abord aux cent multinationales affichant plus de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. Mais dans sept ans, ce seuil descendrait à 10 milliards.

Pour le reste, le groupe Cadre inclusif a confirmé les exemptions qui avaient été discutées entre les pays membres du G7 (Etats-Unis, Royaume-Uni, Canada, Allemagne, France, Italie et Japon) : les industries extractives et minières, parce qu'elles génèrent une rente pour les pays en développement, et les services financiers, une demande du camp anglo-saxon. Si le symbole est fort, l'effet de ces exemptions serait limité, selon l'OCDE – la réforme telle qu'elle est bâtie captant les plus gros poids lourds de l'économie en même temps que les champions de l'optimisation fiscale internationale.

Au total, si la réforme est validée par le G20 Finances, elle pourrait faire rentrer des dizaines de milliards de dollars d'impôts nouveaux dans les caisses des Etats. De l'argent aujourd'hui évaporé dans les paradis fiscaux et qui manque en plein marasme économique mondial, dans le contexte de la pandémie. Selon le Fonds monétaire international (FMI), les pays avancés ont dépensé en 2020 l'équivalent de 6 % de leur produit intérieur brut (PIB) pour soutenir leur économie.

Un feu vert politique escompté à Venise

Un impôt minimum mondial, même fixé à 15 % au lieu des 21 % souhaités par de nombreuses ONG luttant contre l'évasion fiscale, pourrait faire revenir jusqu'à 150 milliards de dollars (126 milliards d'euros) par an dans les caisses des Etats. A charge pour les pays concernés de récupérer la différence entre ces 15 % (au moins) et le taux d'impôt réellement acquitté à l'étranger par leurs entreprises nationales. Selon un rapport du **Conseil d'analyse économique** (CAE) publié le 29 juin, un impôt minimum mondial de 15 % rapporterait à la France 5,9 milliards d'euros à court terme et 1,9 milliard d'euros à long terme. Une différence qui s'explique par l'adaptation progressive des paradis fiscaux à ce nouveau taux minimum mondial.

Certes, les entreprises multinationales échapperont à l'avenir moins à l'impôt, mais si le taux d'imposition dans leur pays d'origine reste élevé, elles continueront de transférer des profits à l'étranger qui ne sont soumis qu'au taux minimum de 15 %. « Le taux attire beaucoup l'attention alors qu'une partie importante des recettes fiscales provient aussi de l'assiette sur laquelle est calculé l'impôt », rappelle Farid Toubal, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine. En accordant des exemptions au paiement de l'impôt sur les sociétés, des pays pourraient réduire l'assiette sur laquelle il est calculé. C'est le cas des zones franches en Chine ou du crédit d'impôt recherche en France. La compétition fiscale entre pays se déporterait ainsi du taux d'imposition aux exemptions accordées.

S'agissant de l'autre pilier de la réforme, le partage des profits « excédentaires » des 100 plus grandes multinationales représenterait une base annuelle imposable supplémentaire de 100 milliards de dollars, selon les calculs de l'OCDE, plus équitablement répartis.

Il ne manque plus désormais qu'un feu vert politique, escompté à Venise, pour mettre la réforme sur les rails à l'horizon 2022 et concrétiser ce big-bang fiscal en 2023. Si tel est le cas, ce sera la première fois que des règles fiscales adaptées à la mondialisation de l'économie et à l'essor du numérique seront déployées à l'échelle mondiale. Début juin, les pays membres du G7, entraînés par la nouvelle administration Biden, avaient donné l'impulsion politique qui manquait au projet, en apportant leur « fort soutien » aux travaux de l'OCDE.

Anne Michel et Julien Bouissou

Taxation des multinationales : des négociations cruciales à l'OCDE sur fond de divisions

Les représentants de 139 pays sont réunis à l'OCDE à Paris jusqu'à jeudi pour dessiner les contours de la taxe minimum mondiale sur les sociétés. A quelques jours du sommet du G20 prévus les 9 et 10 juillet prochains, les clivages demeurent marqués.

Les négociations vont-elles aboutir sur des propositions consensuelles ? Après un accord important entre les ministres des Finances du G7 au début du mois de juin au Royaume-Uni, les négociateurs de l'OCDE se retrouvent à Paris ce mercredi et ce jeudi pour fixer les principaux cadres de cette réforme d'ampleur. Alors que doit se dérouler le sommet du G20 les 9 et 10 juillet prochains, les Etats et multinationales affûtent leurs arguments. La bataille des taux entre 15% et 21% et l'assiette fiscale devraient être au centre des discussions entre les représentants des 139 pays au château de la Muette dans le 16^{ème} arrondissement de Paris.

Depuis l'arrivée de Joe Biden à la Maison Blanche en janvier dernier, les discussions multilatérales sur la fiscalité internationale ont accéléré mais de nombreux Etats, notamment en Europe restent réticents. A l'heure où les gouvernements doivent encore financer des mesures d'urgence et d'immenses plans de relance à travers tout la planète, la refonte de la fiscalité mondiale devient un enjeu majeur pour les économies asphyxiées par de longs mois de paralysie. "Nous sommes à deux doigts de parvenir à un accord fiscal à l'échelle internationale" avait déclaré d'un ton optimiste le commissaire européen Paolo Gentiloni lors du lancement de l'observatoire européen de la fiscalité basé à Paris début juin.

Les paradis fiscaux en embuscade, les multinationales freinent

Sans surprise, cette réforme qui vise à mettre fin à la concurrence internationale exacerbée a suscité de vives inquiétudes dans les Etats au faible niveau de fiscalité. Or l'un des enjeux des négociations en cours est d'élargir l'accord du G7 aux autres pays. En Europe d'abord, des Etats connus pour leur très bas niveau de taxation - comme l'Irlande ou la Hongrie - ont déjà fait savoir leur opposition à ce type d'instrument. Et même si le Luxembourg a indiqué que l'accord du G7 allait dans le bon sens, la mise en œuvre technique et juridique de cette fiscalité risque encore de prendre du temps. Cette fragmentation des points de vue en Europe pourrait jouer en défaveur de l'obtention d'un accord au G20. D'autres Etats comme la Suisse ou l'île de Barbade ne devraient pas signer facilement l'accord rappelle également le Financial Times.

En parallèle, les multinationales qui pratiquent l'optimisation et l'évasion fiscales à grande échelle veulent également freiner l'avancée des négociations. Ces géants n'ont en effet aucun intérêt à la mise en œuvre de ce type d'outil alors qu'une grande partie de leurs bénéfices échappent à toute imposition. Selon le dernier ouvrage de l'économiste Gabriel Zucman intitulé "Le triomphe de l'injustice" (rédigé avec Emmanuel Saez, Seuil, 2020), 40% des bénéfices des multinationales sont transférés dans les paradis fiscaux. Celui qui est désormais directeur de l'observatoire européen de la fiscalité plaide pour un taux supérieur à 15%.

« 15%, c'est trop faible. Tous les Etats du G7 ont des taux supérieurs à 15%. Les grands gagnants comme les multinationales et leurs actionnaires paient de moins en moins d'impôts alors que d'autres groupes paient plus d'impôts par le biais de la TVA par exemple. Il faut redéfinir cet équilibre. Ceux qui paient le moins doivent payer plus, c'est le seul moyen d'avoir plus de justice fiscale. L'objectif est de redéfinir les taux selon les volontés politiques" avait-il déclaré lors d'un point presse à la Commission européenne à Bruxelles début juin. »

Outre les taux, le périmètre des entreprises à taxer reste encore à définir. La proposition du gouvernement américain est de retenir les 100 plus grandes multinationales. Un nombre insuffisant, a jugé fin mai le G24, groupe intergouvernemental qui rassemble 24 pays émergents, dont l'Argentine, le Brésil ou l'Inde.

Entre 6 et 8 milliards d'euros pour la France

A l'approche de ces grandes échéances, les économistes du **conseil d'analyse économique** (CAE) présidé par l'enseignant à Sciences-Po Paris Philippe Martin, ont planché sur différents scénarios à partir d'un modèle économétrique. Les chercheurs dans une note dévoilée mardi 29 juin ont ainsi évalué les impacts à court terme et long terme de la mise en place d'un taux minimum à 15% et un autre à 21%.

S'agissant de la France, un taux minimum de 15% pourrait rapporter 5,9 milliards d'euros à court terme et 1,9 milliard d'euros à long terme. Avec un taux à 21%, cette taxe pourrait représenter 8,2 milliards d'euros à court terme et 2,9 milliards d'euros à long terme. Le centre de recherches rattaché à Matignon a également fait tourner son modèle sur l'Allemagne et les Etats-Unis.

Pour l'Allemagne, les recettes attendues se situent sur une fourchette entre 8,3 milliards et 11,4 milliards d'euros. Outre Atlantique, le Trésor américain pourrait bénéficier de rentrées spectaculaires estimées entre 14,9 milliards (taux à 15%) et 19,7 milliards d'euros (taux à 21%).

Les écarts avec la France peuvent s'expliquer tout simplement par des différences de PIB plus élevés en Allemagne et aux USA.

« Bien que les montants en niveau soient plus faibles pour la France (dont le PIB est moindre que les PIB allemand et américain), la croissance des recettes fiscales sur les entreprises y serait la plus importante. Nous estimons en effet qu'avec un taux minimum de 21 %, les recettes fiscales françaises d'impôts sur les bénéfices augmenteraient de près de 20 % contre 10 % pour l'Allemagne et 3,5 % pour les Etats - Unis" expliquent les auteurs de la note. »

Reste à savoir sur quelle base les négociateurs de l'OCDE vont s'entendre.

Accord sur la taxation des multinationales à l'OCDE : la France salue « l'accord fiscal international le plus important depuis un siècle »

Accord sur la taxation des multinationales à l'OCDE : la France salue "l'accord fiscal international le plus important depuis un siècle"

"Pas colossal", "jour historique", les superlatifs ne manquaient pas hier pour saluer l'accord entre 130 pays obtenu sous l'égide de l'OCDE à propos de nouvelles règles de taxation des multinationales, le ministre de l'Economie Bruno LE MAIRE saluant même "l'accord fiscal international le plus important depuis un siècle".

Rappelons que les ministres des Finances du G7 avaient abouti début juin à un accord historique sur une imposition minimale des sociétés (cf. CE du 07/06/2021). La déclaration commune à laquelle adhèrent 130 pays rendue publique hier par l'OCDE se base sur cet accord obtenu il y a quelques semaines, et prévoit notamment un taux minimum d'impôt sur les sociétés "d'au moins 15 %".

"Après des années de travaux et de négociations intenses, ce paquet de mesures historique garantira que les grandes entreprises multinationales paient leur juste part d'impôts partout dans le monde", a déclaré M. Mathias CORMANN, le secrétaire général de l'Organisation de développement et de coopération économique (OCDE) qui pilote ces négociations.

La Chine, dont la position était très attendue, et les pays généralement considérés comme des paradis fiscaux se sont, eux, joints à l'accord. L'ensemble des pays signataires représentent 90 % du PIB mondial.

"Les sociétés multinationales ne pourront plus opposer les pays les

uns aux autres dans le but de faire baisser les taux d'imposition et de protéger leurs bénéfices au détriment des recettes publiques", a réagi le président américain Joe BIDEN dans un communiqué. Ces entreprises "ne pourront plus éviter de payer leur juste part en cachant les bénéfices générés aux Etats-Unis, ou dans tout autre pays, dans des juridictions à fiscalité plus faible". Sa secrétaire au Trésor, Janet YELLEN, a salué "un jour historique pour la diplomatie économique". Le ministre allemand des Finances Olaf SCHOLZ a évoqué un "pas colossal vers une plus grande justice fiscale".

Un petit groupe de pays, notamment la Hongrie et l'Irlande, n'ont pas signé l'accord à ce stade. Le gouvernement irlandais, par la voix de son ministre des Finances Paschal DONOHUE, a cependant affirmé "soutenir dans l'ensemble" cet accord et affirmé avoir "pour objectif de trouver une issue que l'Irlande puisse encore soutenir".

A l'occasion du G20 finances prévu le 10 juillet prochain à Venise, les ministres des vingt premières puissances mondiales endosseront politiquement cet accord. "D'ici là et à la demande du président de la République, je multiplierai les contacts avec mes homologues européens et internationaux pour convaincre les derniers pays réticents. Je leur demande de faire tous les efforts nécessaires pour rejoindre cet accord historique qui rassemble très largement les Etats de la planète", a indiqué M. LE MAIRE.

La déclaration commune prévoit aussi de répartir de manière "plus équi-

table" les bénéfices entre les pays où sont installés les sièges des entreprises et ceux où elles réalisent effectivement leur activité, même sans présence physique. Ce volet vise notamment les géants du numérique. Les industries extractives, comme les mines par exemple, et les services financiers réglementés seront toutefois exclus de ce volet, mais pas de l'impôt minimum, précise le texte.

La fédération professionnelle des industries du numérique (CCIA), incluant notamment Amazon ou Facebook, a dit "attendre avec impatience de participer aux détails du plan de mise en œuvre et exhorte les pays à supprimer les taxes sur les services numériques existantes et à renoncer" à d'autres projets similaires à l'étude, par la voix de son président Matt SCHRUERS.

Les participants aux négociations se sont donnés jusqu'au mois d'octobre pour "parachever les travaux techniques" et pour préparer "un plan de mise en œuvre effective en 2023".

Entre 5 et 10 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires pour la France

Selon l'OCDE, avec un taux d'au moins 15 %, l'impôt minimum mondial devrait générer environ 150 milliards de dollars de recettes fiscales supplémentaires par an au niveau mondial.

M. LE MAIRE a évoqué hier "des recettes fiscales supplémentaires pour la France comprise entre 5 et 10 milliards d'euros", grâce à cet accord. Une fourchette en ligne avec les récents travaux du **Conseil d'analyse économique** (CAE) (cf. CE du 30/06/2021), prévoyant que l'instauration

d'un taux d'imposition de 15 % rapporterait à court terme 5,9 milliards d'euros par an à la France.

Rappelons que le CAE décomposait comme suit les effets sur les recettes fiscales Françaises d'une taxation minimale internationale :

"- un effet de réallocation de la base d'imposition (ou effet d'assiette) : un gain de recettes fiscales dû à la réduction des transferts de bénéfices des entreprises multinationales Françaises et étrangères vers les paradis fiscaux. Ces entreprises seraient taxées au taux effectif domestique et non au taux minimal effectif ;

- un effet taxation des filiales (ou effet de taux) : un gain de recettes fiscales sur les activités des entreprises multinationales Françaises qui continuent à transférer des bénéfices dans les paradis fiscaux mais qui sont maintenant taxées par la France, le pays de leur siège social, à un taux qui est la différence entre le taux minimum (15 ou 21 %) et le taux effectif du paradis fiscal. Notons que ce gain disparaît si les paradis fiscaux n'ont plus aucune incitation à avoir un taux inférieur au taux minimum, ce qui serait le cas à long terme pour la plupart des paradis fiscaux ;

- un effet de relocalisation de la production : une perte de recettes fiscales éventuelle due à la délocalisation et l'arrêt de production sur le territoire français pour les entreprises dont la présence en France serait sensible à l'environnement fiscal."

Le texte de la "Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie"

Voici le texte de la "Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie", approuvée hier par 130 pays sur les 139 qui négociaient sous l'égide de l'OCDE.

"Pilier Un

Champ d'application

Les entreprises couvertes sont les entreprises multinationales (EMN) dont le chiffre d'affaires mondial dépasse 20 milliards d'euros et dont la rentabilité (c'est-à-dire le ratio bénéfice avant impôt/chiffre d'affaires) est supérieure à 10 %, sachant que le seuil de chiffre d'affaires sera abaissé à 10 milliards d'euros sous réserve d'une mise en œuvre réussie, y compris du volet relatif à la sécurité juridique en matière fiscale pour le Montant A, l'examen correspondant devant débiter 7 ans après l'entrée en vigueur de l'accord, et être achevé en un an au plus. Les industries extractives et services financiers réglementés sont exclus.

Nexus

Une nouvelle règle spéciale de nexus permettra d'attribuer le Montant A à une juridiction de marché dès lors que l'EMN couverte réalise au moins 1 million d'euros de recettes dans cette juridiction. Pour les petites juridictions dont le PIB est inférieur à 40 milliards d'euros, le seuil déclenchant le nexus sera fixé à 250 000 euros. Cette nouvelle règle spéciale de nexus s'appliquera uniquement pour déterminer si une juridiction peut prétendre à l'attribution du Montant A. Les coûts de mise en conformité (y compris au titre du suivi de faibles volumes de ventes) seront réduits au minimum.

Montant

Pour les EMN couvertes, entre 20 et 30 % du bénéfice résiduel défini comme le bénéfice au-dessus d'un seuil de 10 % sera attribué aux juridictions de marché qui satisfont au critère du nexus à partir d'une clé de répartition fondée sur le chiffre d'affaires.

Règles de source pour le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires sera attribué aux juridictions de marché dans lesquelles les biens ou les services sont finalement utilisés ou consommés.

Des règles de source détaillées en fonction de catégories données de transactions seront élaborées afin de faciliter l'application de ce principe. Pour appliquer les règles de source du chiffre d'affaires, une EMN devra utiliser une méthode fiable qui tienne compte des faits et circonstances qui lui sont propres.

Détermination de la base d'imposition

Les bénéfices ou les pertes de l'EMN couverte seront déterminés en se référant au résultat comptable, moyennant quelques ajustements. Les pertes seront reportables en avant.

Segmentation

La segmentation sera limitée à des circonstances exceptionnelles où, en se fondant sur les segments communiqués dans les états financiers, un segment respecte les règles relatives au champ d'application.

Régime de protection applicable aux bénéfices des activités de commercialisation et de distribution

Lorsque les bénéfices résiduels d'une EMN couverte sont déjà imposés dans une juridiction de marché, un régime de protection applicable aux bénéfices issus d'activités de commercialisation et de distribution permettra de plafonner les bénéfices résiduels attribués à la juridiction de marché via le Montant A. Des travaux supplémentaires seront entrepris afin de concevoir le régime de protection, notamment pour prendre en compte le champ d'application global.

Elimination de la double imposition

L'allègement de la double imposition des bénéfices attribués aux juridictions de marché se fondera sur la méthode de l'exemption ou de l'imputation. L'entité ou les entités qui supporteront la charge fiscale seront celles qui réalisent un bénéfice résiduel. Sécurité juridique en matière fiscale Les EMN couvertes bénéficieront de mécanismes de prévention et de règlement des différends, visant à éviter la double imposition au titre

du Montant A, notamment dans tous les cas en lien avec le Montant A (prix de transfert et bénéfices commerciaux, par exemple), de manière obligatoire et contraignante. Les différends portant sur la question de savoir si le cas relève ou non du Montant A seront tranchés de manière obligatoire et contraignante, sans retarder le mécanisme principal de prévention et de règlement des différends. Un système facultatif sera considéré pour le mécanisme contraignant de règlement des différends sur les cas en lien avec le Montant A s'agissant des économies en développement qui peuvent prétendre au report de leur examen par les pairs au titre de l'Action 14 du BEPS et dont le nombre de cas soumis à la procédure amiable est faible ou nul.

Montant B

L'application du principe de pleine concurrence aux activités de commercialisation et de distribution de référence exercées dans le pays sera simplifiée et rationalisée, en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins des pays à faibles capacités. Ces travaux seront achevés en 2022.

Administration

Les procédures de discipline fiscale seront simplifiées (y compris les obligations déclaratives), et permettront aux EMN de se conformer à leurs obligations par l'intermédiaire d'une seule entité. Mesures unilatérales Ce paquet de mesures permettra d'assurer une coordination appropriée entre l'application des nouvelles règles fiscales internationales et la suppression de toutes les taxes sur les services numériques, et des autres mesures similaires pertinentes, sur toutes les entreprises.

Mise en œuvre

L'Instrument multilatéral qui sera utilisé pour la mise en œuvre du Montant A sera élaboré et ouvert à la signature en 2022, et le Montant A prendra effet en 2023.

Pilier Deux

Vue d'ensemble

Le Pilier Deux se compose des éléments suivants :

- deux règles nationales interdépendantes (collectivement, les règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (GloBE)) : (i) une règle d'inclusion du revenu (RDIR), qui consiste à assujettir une entité mère à un impôt supplémentaire portant sur le revenu faiblement imposé d'une entité constitutive ; et (ii) une règle relative aux paiements insuffisamment imposés (RPII), qui refuse la déductibilité ou requiert un ajustement équivalent lorsque le revenu faiblement imposé d'une entité constitutive n'est pas assujéti à l'impôt au titre d'une RDIR ;
- une règle conventionnelle (la règle d'assujettissement à l'impôt (RAI)) qui accorde aux juridictions de la source un droit d'imposition limité sur certains paiements entre parties liées imposés à un taux inférieur au taux minimum. La RAI sera prise en compte en tant qu'impôt couvert pour les règles GloBE. Statut des règles Les règles GloBE auront le statut d'une approche commune.

Cela signifie que les membres du Cadre inclusif :

- ne sont pas tenus d'adopter les règles GloBE, mais s'ils décident de le faire, ils mettront en œuvre et administreront les règles conformément aux conséquences prévues dans le cadre du Pilier Deux, notamment à la lumière des règles types et des orientations approuvées par le Cadre inclusif ;
- acceptent que d'autres membres du Cadre inclusif appliquent les règles GloBE, ce qui inclut l'approbation de la hiérarchie des règles et de l'application des éventuels régimes de protection autorisés.

Champ d'application

Les règles GloBE s'appliqueront aux EMN qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 750 millions d'euros, tel que déterminé dans le cadre de l'Action 13 du BEPS (déclaration

pays par pays). Les pays sont libres d'assujettir à la RDIR les EMN ayant leur siège dans leur territoire, même si celles-ci n'atteignent pas le seuil de chiffre d'affaires. Les entités publiques, organisations internationales, organisations à but non lucratif, fonds de pension ou fonds d'investissement qui sont des Entités Mères Ultimes (EMU) d'un Groupe d'EMN ou toute structure de détention utilisée par ces entités, organisations ou fonds ne sont pas soumis aux règles GloBE.

Conception des règles

La RDIR attribue l'impôt supplémentaire sur la base d'une approche descendante, assortie d'une règle de contrôle partagé pour les participations inférieures à 80 %. La RPII attribue l'impôt supplémentaire des entités constitutives faiblement imposées, y compris celles situées dans la juridiction de l'EMU, selon une méthodologie à définir.

Calcul du TEI

Les règles GloBE permettront de prélever un impôt supplémentaire sur la base d'un critère fondé sur un taux d'imposition effectif calculé juridiction par juridiction, en utilisant une définition commune des impôts couverts et une base d'imposition déterminée par référence au résultat comptable (avec des ajustements correspondant aux objectifs de politique fiscale poursuivis par le Pilier Deux et des mécanismes afin de remédier aux différences temporelles). En ce qui concerne les systèmes existants d'imposition des dividendes distribués, aucun impôt supplémentaire ne sera dû si les revenus sont distribués dans les 3 à 4 ans et taxés au niveau minimum ou au-delà.

Taux minimum

Le taux d'imposition minimum utilisé aux fins de la RDIR et de la RPII sera d'au moins 15 %.

Exclusions

Les règles GloBE prévoient des exceptions fondées sur des critères de substance et reposant sur une for-

mule qui excluront un montant de revenu représentant au moins 5 % (durant la période de transition de 5 ans, au moins 7,5 %) de la valeur amortissable des actifs corporels et de la masse salariale. Les règles GloBE comporteront également une exclusion de minimis.

Autres exclusions

Les règles GloBE prévoient également une exclusion des revenus générés par les activités de transport maritime international, tels que définis dans le Modèle de Convention fiscale de l'OCDE.

Mesures de simplification

Pour faire en sorte que l'administration des règles GloBE soit la plus ciblée possible, et pour éviter des coûts de conformité et administratifs disproportionnés par rapport aux objectifs politiques, le cadre de mise en œuvre prévoira des régimes de protection et/ou d'autres mécanismes. Coexistence avec le régime GILTI Il est convenu que le Pilier Deux appliquera un taux minimum pays par pays. Dans ce contexte, il sera tenu compte des conditions dans lesquelles le régime GILTI des Etats-Unis coexistera avec les règles GloBE afin de garantir des règles du jeu équitables. Règle d'assujettissement à l'impôt (RAI) Les membres du

Cadre inclusif reconnaissent que la RAI fait partie intégrante d'une solution faisant consensus sur le Pilier Deux pour les pays en développement. En outre, les membres du Cadre inclusif qui appliquent aux intérêts, aux redevances et à un ensemble défini de paiements des taux nominaux d'IS inférieurs au taux minimum de la RAI mettraient en œuvre la RAI dans le cadre de leurs conventions bilatérales conclues avec des pays en développement membres du Cadre inclusif si ceux-ci le leur demandent. Le droit d'imposition sera limité à la différence entre le taux minimum et le taux d'imposition sur le paiement. Le taux minimum de la RAI sera compris entre 7.5 % et 9 %.

Mise en œuvre

Les membres du Cadre inclusif conviendront d'un plan de mise en œuvre et le rendront public. Celui-ci envisagera que le Pilier Deux soit transposé en droit en 2022, pour une entrée en vigueur effective en 2023. Le plan de mise en œuvre comprendra :

- Les règles GloBE, ainsi que des mécanismes appropriés destinés à faciliter au fil du temps la coordination des règles GloBE qui auront été introduites par les membres du Cadre in-

clusif, y compris la conception éventuelle d'un instrument multilatéral à cet effet.

- Un modèle de disposition concernant la RAI, ainsi qu'un instrument multilatéral destiné à en faciliter l'adoption.

- Des règles transitoires, notamment la possibilité d'un report de la mise en œuvre de la RPII.

Prochaines étapes

L'accord convenu ci-dessus reflète l'ambition des membres du Cadre inclusif d'établir un impôt minimum mondial robuste avec un impact limité sur les EMN qui exercent de réelles activités économiques avec de la substance. Il reconnaît l'existence d'un lien direct entre le taux effectif de l'impôt minimum mondial et les exclusions, et inclut un engagement de poursuivre les discussions en vue de prendre une décision définitive sur ces éléments conceptuels dans le cadre défini d'ici octobre. L'exclusion des EMN du champ d'application de l'impôt minimum mondial, lorsque celles-ci sont dans la phase initiale de leur expansion à l'international, sera également étudiée."

■

Impôt minimum mondial : l'accord de l'OCDE décrypté en huit questions

La réforme de la fiscalité internationale adoptée par 130 pays sur les 139 qui négocient à l'OCDE jette les bases des nouvelles règles appelées à s'appliquer en 2023. Les ministres des Finances évoquent un « accord historique ». Revue de détail de ce qu'il contient vraiment et de ce qu'il implique pour les multinationales.

1 Qu'est-ce que cet accord change ?

De nouvelles règles fiscales vont s'appliquer aux multinationales et aux grandes entreprises du numérique. Elles reposent sur deux piliers, indissociables. Le premier stipule que les entreprises ayant un chiffre d'affaires mondial de plus de 20 milliards d'euros avec une rentabilité supérieure à 10 % vont se voir taxer différemment. Il a été décidé qu'entre 20 % et 30 % du bénéfice résiduel défini comme le bénéfice au-dessus de ce seuil de 10 % pourra être taxé par les pays dans lesquels la multinationale exerce une activité sans y être forcément présente physiquement. On vise là, bien sûr, les activités de ventes par internet. La clé de répartition de ces droits à taxer, entre les pays, se basera sur le chiffre d'affaires par pays qui aura été communiqué par l'entreprise concernée aux administrations fiscales. Les Etats qui pourront prétendre recevoir une part de cet impôt sont ceux où les multinationales réalisent plus d'un million d'euros de chiffre d'affaires, ou 250.000 euros pour les petites économies (au PIB inférieur à 40 milliards d'euros).

Le second pilier, de loin le plus important, consiste à instaurer un taux d'imposition effectif minimum d'au moins 15 %. Selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), cet impôt rapporterait environ 150 milliards de dollars de recettes fiscales mondiales supplémentaires chaque année. « Après des années de travaux et de né-

gociations intenses, ce paquet de mesures historiques garantira que les grandes entreprises multinationales paient leur juste part d'impôts partout dans le monde », a assuré Matthias Cormann, le tout nouveau secrétaire général de l'OCDE qui pilote ces négociations.

2 Combien d'entreprises sont concernées ?

Pour le premier pilier, une centaine d'entreprises multinationales seront concernées. Selon l'OCDE, des droits d'imposition sur plus de 100 milliards de dollars de bénéfices devraient ainsi être réaffectés chaque année selon la nouvelle clé de répartition basée sur le chiffre d'affaires. Les géants du numérique sont tous concernés et Amazon dont la rentabilité globale est inférieure à 10 % fait bien partie des entreprises concernées. Sur ce plan, l'OCDE a joué malin en introduisant dans son texte une notion de segmentation. « La segmentation sera limitée à des circonstances exceptionnelles où, en se fondant sur les segments communiqués dans les états financiers, un segment respecte les règles relatives au champ d'application », stipule l'OCDE. En clair, cela signifie que les activités de « cloud » d'informatique dématérialisée en ligne d'Amazon (dont les marges sont très élevées) seront couvertes par les nouvelles règles. C'est le seul cas de figure aujourd'hui, aucun autre géant du numérique n'entrant dans ce cadre spécifique. Néanmoins, à ce jeu-là, d'autres groupes pourraient être touchés. L'allemand Siemens a

d'ailleurs déclaré à Bloomberg qu'il envisageait d'être soumis aux mêmes règles qu'Amazon. Pour le second pilier, toutes les entreprises - et elles sont nombreuses - réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 750 millions d'euros devront s'acquitter de l'impôt minimum.

3 Pourquoi certains secteurs échappent-ils à la réforme fiscale ?

« Les industries extractives et les services financiers réglementés sont exclus » du champ de la réforme. Cette dernière est avant tout destinée à mieux taxer les activités commerciales d'une entreprise avec les consommateurs finaux. Typiquement les ventes de biens et services via les plateformes numériques. L'OCDE vise le Business to Consumer (BtoC) et non le business to business (BtoB). Les industries extractives (les mines essentiellement) ne sont pas en relation étroite avec les consommateurs, même si certaines matières premières se retrouvent dans le produit de consommation final. La compétence fiscale appartient à juste titre au pays producteur de ressources.

Les services financiers relèvent de la même démarche. La plupart des activités exercées sont avant tout destinées à des clients professionnels. En plus, les établissements financiers sont généralement contraints par les autorités de créer dans chaque pays où ils opèrent une entité dédiée et dotée d'un niveau de capital approprié, ce qui devrait en théorie les

conduire aussi à y payer le bon niveau d'impôt.

4 Quelles entreprises françaises se-ront touchées et combien cela va-t-il rapporter à la France ?

Dans le « Top 100 » des multinationales qui seront frappées par le partage plus juste des recettes fiscales entre pays, une poignée est française. L'obligation de reverser une partie de l'impôt sur les bénéficiaires aux pays de consommation vaut pour les entreprises qui dégagent une marge opérationnelle supérieure à 10 % et un chiffre d'affaires d'au moins 20 milliards d'euros. Ces critères sont valables pour un exercice, ce qui signifie que la liste peut fluctuer d'une année sur l'autre. Aujourd'hui, 5 groupes français seraient visés, indique le **Conseil d'analyse économique** (CAE), qui a publié une étude d'impact. Il ne cite pas de noms, mais Air Liquide, LVMH (propriétaire des « Echos ») et L'Oréal remplissent les critères.

Avec quelle conséquence ? En réalité, ce pilier de la réforme ne modifie pas le montant total d'impôt à verser, mais seulement la répartition entre Etats. C'est donc Bercy qui perdrait des recettes en faveur, par exemple, de la Chine où sont consommés certains biens tricolores (dans le luxe en particulier). Pour les groupes, le coût sera surtout lié à la mise en conformité avec les règles de calcul de l'OCDE. Un coût qui, selon le directeur fiscal d'Air Liquide sera « exorbitant » vu la complexité de la norme comptable OCDE qui doit voir le jour (le mode d'emploi préliminaire sur ce pilier de la réforme comporte déjà 300 pages). Selon lui, s'ajoutera aussi le coût des litiges.

S'il est encore trop tôt pour effectuer des calculs précis, Bruno Le Maire, le ministre des Finances français a évoqué, jeudi soir, un surplus de recettes

fiscales compris entre 5 et 10 milliards d'euros pour les deux piliers (l'essentiel venant du taux minimum à 15 %).

5 Que reste-t-il à régler dans les prochains mois ?

De nombreux points importants doivent encore être précisés. Il va falloir en particulier s'entendre sur la définition de l'assiette taxable (sur laquelle va s'appliquer le taux minimum d'au moins 15 %), et la prise en compte ou non des exonérations et autres abattements : amortissements différés, crédit d'impôt recherche, etc. Les entreprises observent le sujet de près. La Chine, qui subventionne beaucoup l'innovation, est aussi très vigilante et va tenter de réduire l'assiette taxable.

Autre sujet sensible : la part des profits résiduels des multinationales qui seront taxés par les pays de consommation. L'accord mentionne 20 % à 30 %. Il faudra arrêter un chiffre. De même, pour le pilier 2, l'accord de jeudi indique seulement un niveau d'imposition minimum d'au moins 15 %. Mais il est très peu probable que les pays décident d'aller au-delà, sachant que certains des récalcitrants, à commencer par l'Irlande, avaient fixé le seuil de 12,5 % comme ligne rouge. L'objectif est de parvenir à un accord à l'automne lors d'une nouvelle réunion des 139 pays, dont 130 ont rallié l'accord

6 Le taux minimum est-il assez élevé ?

Le ministre des Finances argentin, Martín Guzmán, a clairement dit que ce niveau de 15 % n'était pas assez élevé avant, finalement, de signer le texte de l'accord. Une fois l'accord divulgué, les organisations non gouvernementales n'ont pas manqué de s'indigner. « Cet accord ne sert que les intérêts d'une poignée de pays, les

plus riches ». Les pays du G20 « doivent s'engager à introduire un impôt minimum beaucoup plus élevé, d'au moins 21 % [...] et à plaider pour qu'une part plus importante des bénéfices mondiaux des multinationales soit réaffectée », indique l'Independent Commission for the Reform of International Corporate Taxation (ICRICT). « Le principe d'un taux minimum effectif en discussion est intéressant en soi, mais le diable est dans les détails. Au lieu de permettre à chaque Etat d'en profiter, il sera appliqué en priorité par les pays qui abritent les sièges des multinationales. C'est profondément injuste pour les pays les plus pauvres », juge Lison Rehbinder, chargée de plaider au CCFD-Terre Solidaire.

7 A quelle date cette taxe a-t-elle une chance d'entrer en vigueur ?

Pour le pilier 1 de la réforme, l'OCDE avance que le traité multilatéral qui sera utilisé pour sa mise en oeuvre sera élaboré et ouvert à la signature en 2022 avant une application effective en 2023. Pour le second pilier, il est envisagé une transposition dans le droit national des pays l'an prochain avec une entrée en vigueur effective là encore en 2023.

8 Cette taxe signe-t-elle la fin des paradis fiscaux ?

« Le cumul du pilier 2 et du pilier 1 instaure un plancher à la concurrence fiscale à laquelle se livrent certains pays et restreint fortement l'optimisation fiscale des entreprises multinationales », se félicite Pascal Saint Amans, le directeur du Centre de politique et d'administration fiscale de l'OCDE. Dans les faits, elle devrait réduire considérablement les marges de manoeuvre des entreprises en quête d'une minimisation de leur fiscalité. Le CAE estime que la concurrence fiscale entre pays pourrait passer par d'autres biais, tels que l'octroi de subventions aux entreprises. ■

Richard Hiault et Isabelle Couet

Opinion **International tax**

The good, the bad and the ugly of the global tax reform deal

The agreement reached by 130 countries has left fertile ground for new and clever techniques to circumvent the rules

MARTIN SANDBU



Frankfurt: it is estimated that the minimum levy could raise corporate tax revenues by €6bn-€15bn for each of France, Germany and the US © Alex Kraus/Bloomberg

Martin Sandbu JULY 4 2021

International tax updates

Sign up to myFT Daily Digest to be the first to know about International tax news.

Sign up

Let us not be too curmudgeonly: the [agreement](#) by 130 countries to reform international corporate taxation is a big moment. It is not often that a global near-consensus is reached on something with such concrete consequences.

Yet while congratulations are in order, the outcome is mixed at best. Here is the good, the bad and the ugly of the reform.

First, the good. The deal addresses the worst problems of international profit taxation. These flow from the principle that taxing rights follow the residence of corporate entities. That may have made sense when value added arose from physical goods production. When value instead resides in intangible services and intellectual property, it is a recipe for abuse. It is estimated, for example, that 40 per cent of global foreign direct “investment” is [structured to lower taxes](#) rather than for actual business investment reasons.

Such invitations to game the system have not just meant that multinational corporations pay less tax than legislators intend them too. Governments also set tax rates lower than they would if they did not fear those companies would shift their profits elsewhere.

The deal attacks this by introducing a minimum global profit tax rate of 15 per cent and shifting the right to tax a slice of that profit from the place of residence to the place of sale.

Economists who have crunched the numbers find this makes a significant, if not earth-shattering, difference. A forthcoming report by EconPol researchers Michael Devereux and Martin Simmler estimates that taxing rights to \$87bn of profit will be redirected to countries of sale. France’s official Council of Economic Analysis (CAE) puts the number at \$130bn. At typical rates, that amounts to \$20-30bn worth of annual tax revenue.

The minimum tax, [the CAE finds](#), could raise corporate tax revenues by €6bn-€15bn for each of France, Germany and the US.

The outcome is some way removed from the earlier focus on Big Tech. The political impetus came from European states indignant at derisory taxes paid by the US internet sector despite huge revenues generated in their markets. As they unilaterally passed sales-based digital services taxes, they gave political momentum to global talks.

But economically, it never made sense to single out digital services. The marvels of intellectual property accounting let multinationals spirit away profits from exceedingly tangible goods and services, from cups of coffee to taxi rides. Including all the biggest multinational corporations, a US demand, was therefore an improvement on earlier plans.

Now for the bad. The agreement only very partially solves the problem. Too few multinational corporations are included. Even with a minimum rate, most corporate profit will still be taxed according to the residence principle. The anomalies it spawns will therefore remain, too. The modest minimum rate leaves in place incentives to shift profits to low-tax jurisdictions (which therefore have little reason to complain). The deal will not get rid of the poor optics of belt-tightening governments and tax-dodging mega-corporations — not once politicians start seeking ways to close record public deficits.

There are also special [carve-outs](#) for banks and natural resource companies. This may be justified for the latter; it makes sense to tax them where they extract hydrocarbons and minerals. For banks, the pretext is that they are regulated and taxed in the markets they serve. But if that were true, they would not be affected by the reallocation of taxing rights. In fact, they had a lot to lose: Devereux and Simmler find the reallocated tax base would be twice as big without the bank carve-out.

Finally, the ugly. Governments have missed an opportunity to simplify the rules, leaving fertile ground for new and clever techniques to circumvent their intention. Rather than haggling about carve-outs and thresholds, leaders could have bargained over the relative weighting of investment, employment and sales in a fully formula-based allocation of multinational corporations' entire global profits.

In time, thresholds can be lowered and exemptions narrowed. But not if this deal is taken to preclude any future changes. The US has demanded that other countries withdraw unilateral digital taxes when the new rules are sealed. That's reasonable only insofar as it does not block reviews of the framework.

This welcome process must not stop here. This was a giant leap for politicians to make. Yet it remains a mere first step for the global economy.

martin.sandbu@ft.com

Martin Sandbu's Free Lunch

Don't miss the FT's weekly newsletter on the global economic policy debate - straight to your inbox every Thursday. Sign up [here](#)

[Copyright](#) The Financial Times Limited 2021. All rights reserved.
